



Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, 9 novembre 2021

Le mardi 9 novembre, à 20 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S.), le 3 novembre 2021.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE ; M. Didier ANTONELLI ; Mme Agnès BERTRAND ; M. Amine BOUABBAS ; Mme Julie CABOT ; Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ; Mme Catherine CHEVALIER ; Mme Stéphanie CLAUD ; M. Elliot DE FARAMOND ; M. Guillaume DURAND ; Mme Anissa GHAIKI ; M. Zoubir GHANEM ; M. Valentin GUENANEN ; M. Thierry LE DEZ ; M. Florentin LETISSIER ; M. Jérôme MARCHAND ; Mme Sinda MATMATI ; Mme Hélène MERMBERG ; Mme Sidonie PARISOT ; Mme Carine PETIT ; Mme Olivia POLSKI ; M. Pierre RABADAN ; M. Bruno SAINTE-ROSE ; Mme Mélody TONOLLI ; M. Cédric VILLANI ; M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE à compter du projet de délibération 2021 DFPE 187,

M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance,

M. Patrick VIRY jusqu'au projet de délibération 2021 DPSP 4.

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Valentin GUENANEN,

M. Jean-François ALEXANDRE,

M. Didier ANTONELLI

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE durant toute la séance,

M. Maxime COCHARD durant toute la séance,

M. Cédric VILLANI jusqu'au projet de délibération 2021 DAC 56.

**Mme PETIT ouvre la séance à 20 heures 06.**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je propose d'ouvrir cette séance du Conseil d'arrondissement.

– **14 2021 17 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 septembre 2021**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Carine PETIT**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose d'adopter le compte rendu de la séance du 28 septembre. Y a-t-il des demandes de corrections ou de modifications ?

---

### **DÉLIBÉRATION N° 226**

– **14 2021 17 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 septembre 2021**

**Rapporteuse : Mme Carine PETIT**

Article unique : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	27 dont 3 pouvoirs
Pour :	27 dont 3 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 SG 70 : Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité »**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Carine PETIT**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je présente à notre Conseil d'arrondissement une délibération importante pour la manière dont l'ensemble des équipes d'arrondissements ainsi que de l'exécutif de la Maire de Paris vont produire des politiques publiques municipales sur les prochaines années.

Cette délibération propose au Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement d'adopter le nouveau document-cadre intitulé : « Pacte parisien de la proximité ». La Maire de Paris a vraiment voulu marquer le début de cette mandature avec une volonté extrêmement poussée, qui franchit très clairement un nouveau cap pour la vie démocratique de la Ville de Paris, mais aussi pour la mise en pratique de nos engagements et pour la territorialisation de politiques publiques municipales. Elle a souhaité confier à l'ensemble de son exécutif, aux maires d'arrondissement, mais aussi à la secrétaire générale de la Ville de Paris, une feuille de route très claire qui est de pouvoir assurer au sein de l'administration parisienne ce que nous avons appelé le « big-bang de la proximité ».

Très concrètement, ce nouveau document-cadre que nous allons adopter dans chaque conseil d'arrondissement, mais également au niveau du Conseil de Paris se substitue à la charte des arrondissements qui datait de 2010. Ce nouveau document-cadre et ce pacte parisien de proximité veulent produire une nouvelle organisation des responsabilités et des relations entre l'échelon central et les mairies d'arrondissement.

Je pense que la meilleure façon de faire vivre ce pacte parisien de la proximité est la suivante : d'abord, il s'agira d'exprimer et de lister les premiers effets tangibles et concrets de la mise en œuvre de ce pacte. Ensuite, ce pacte sera coproduit dans chaque arrondissement à travers l'élaboration de feuilles de route écrites entre l'ensemble des exécutifs d'arrondissement, la direction générale des services de chaque arrondissement et les services déconcentrés. Enfin, nous

aurons inclus dans notre feuille de route pour l'ensemble des élus de cette majorité la volonté de le partager avec les acteurs, les partenaires de la politique publique parisienne, et les habitants, les citoyennes et les citoyens. Quand je parle de partenaires, il s'agit de partenaires institutionnels, mais également associatifs et les habitantes et habitants de chacun nos arrondissements. Ce sont trois volets très importants.

Un des premiers champs sur lequel le pacte parisien de la proximité porte une attention particulière est l'espace public. Cela ne concerne pas simplement les questions d'entretien et de propreté de l'espace public, mais également les aménagements qui sont à l'échelle d'un quartier, à l'échelle d'une placette, aux abords d'une école, dans les squares et les jardins de proximité.

Nous avons également dans notre feuille de route une capacité d'agir encore plus forte et une capacité à élaborer les plannings et les priorités d'action des services de la propreté qui entretiennent au quotidien cet espace public. Pour illustrer cette volonté, Sinda Matmati a beaucoup travaillé avec le service de la propreté du 14<sup>e</sup> arrondissement. Pour donner un exemple, avec ce plan de propreté, nous avons beaucoup plus de capacité de dire et d'agir et de définir avec nos équipes d'arrondissement des périodes de nettoyage à l'échelle plus fine du quartier ainsi qu'à l'échelle des saisons. En effet, certains quartiers ne vivent pas de la même façon en été, automne, hiver ou printemps. Cela sera partagé au sein des services et de l'équipe municipale et avec les habitants du 14<sup>e</sup>, et particulièrement les conseils de quartiers.

Nous avons des budgets beaucoup plus décentralisés à l'échelle des arrondissements. Par le biais de nouvelles responsabilités et compétences, nous avons la possibilité d'être beaucoup plus en soutien et en veille active sur les moyens humains dévolus à ces services de proximité.

L'autre grande réforme est la police municipale, dont le pilotage revient aux mairies d'arrondissement. Elle est clairement indiquée dans cette délibération-cadre.

Ce transfert de pouvoirs et de responsabilités aux maires d'arrondissement est piloté et mis en œuvre par les maires d'arrondissement et leurs équipes. Le cadre de l'unité de Paris, de l'égalité des territoires et d'unité de la fonction publique parisienne est préservé. Il s'agit d'une réorganisation qui est mise en place.

En termes de méthode, aujourd'hui, il était important que nous puissions expliquer et présenter la façon dont cela sera travaillé. Des ateliers de travail se sont réunis tout au long de l'année 2020. J'ai participé à beaucoup d'entre eux en visioconférence. Depuis le mois de septembre, chaque mairie d'arrondissement a des directions générales des services largement renforcées avec de nouvelles compétences. Depuis le 18 octobre, nous avons une personne supplémentaire et un poste supplémentaire au sein de la direction générale du 14<sup>e</sup> qui est un directeur général adjoint des services en charge de l'espace public avec sous sa responsabilité les directeurs et directrices déconcentrés de la propreté, de la voirie, de la DEVE et de la police municipale.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale et la directrice générale des services, nous avons organisé tout au long de l'automne des ateliers de travail entre les directions déconcentrées et les élus pour coproduire une feuille de route avec des objectifs annuels. Cette feuille de route comprend aussi une méthode de travail entre les différentes directions sectorielles organisées sous forme de pôles, les services et les élus afin de se donner des objectifs annuels et des critères d'évaluation.

Pour nous, c'est aussi la possibilité de manière plus efficace, pertinente et lisible de construire un service public municipal à l'échelle de micro-quartiers, ce que nous allons faire sur le fameux concept de la ville du quart d'heure. Cela doit être partagé avec les citoyennes et les citoyens. Il faut mieux informer les habitants à l'ensemble de ces priorités de politique publique.

Cette feuille de route est en cours d'élaboration. Notre objectif est de la terminer pour le début de l'année 2022. Elle pourra être largement partagée. Elle sera notamment traduite par une délibération budgétaire. Au Conseil de janvier, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, alors que rien ne nous y obligeait, nous avons l'habitude de présenter le budget 2022 avec l'ensemble des engagements et des réalisations à venir sur cette année. Désormais, cette communication fera l'objet d'une réelle présentation dans tous les conseils d'arrondissement.

Nous avons beaucoup parlé d'espaces publics, mais ce pacte de la proximité a aussi des effets sur la façon dont nous allons préparer le budget 2022. Ainsi, en janvier, nous essaierons d'apporter cette cohérence avec des traductions très pratiques. Nous aurons des implications sur le budget, en particulier sur les crédits d'investissement sur nos équipements et notre espace public. Nous avons aussi un fonds d'animation locale qui sera chargé avec une plus grande proximité et simplicité de

venir en soutien aux projets d'associations ou de partenaires du 14<sup>e</sup> arrondissement afin de réaliser des projets sans pour autant repasser par les échelons de toutes les directions centrales.

Ce nouveau document-cadre ne doit pas cacher tout ce qui a déjà été mis en place. Cela se veut au plus près des objectifs d'un arrondissement et de sa population. Le 14<sup>e</sup> arrondissement n'est pas le 19<sup>e</sup> qui n'est pas le 13<sup>e</sup>... Sur les politiques sociales, culturelles, de jeunesse, d'animation et d'action sportive, les directions s'organisent pour que nous puissions redéfinir au plus près l'ensemble des objectifs et projets qui seront réalisés.

Nous accueillons en préfiguration une nouvelle direction de la santé au niveau de la santé publique au niveau de la Ville de Paris avec des équipes territorialisées. L'ensemble des maires d'arrondissement sont dorénavant associés au recrutement lorsque des cadres administratifs souhaitent être en mobilité sur leur territoire.

Nous avons également beaucoup échangé sur les critères en termes d'effectifs, de dotations RH et budgétaires. Sur la police municipale notamment, les négociations sont toujours en cours. Nous avons toutes et tous pu constater au niveau des maires d'arrondissement que la volonté affichée est bien réelle. Elle s'est déjà incarnée sur des premières décisions. Les élections ont eu lieu en juin 2020. Depuis septembre 2021, les premiers effets se font sentir. La prochaine étape sera janvier pour que nous puissions partager avec les habitants.

#### **M. ALEXANDRE**

Le pacte prévoit des avancées réelles. Il convient néanmoins de surveiller la mise en application des promesses, notamment sur les marges de manœuvre financières, par exemple pour les moyens dédiés à la propreté au sein de l'arrondissement.

De manière plus globale, nous nous posons la question de savoir s'il ne s'agit pas pour la mairie centrale de se délester de ses prérogatives sans pour autant donner les moyens appropriés aux arrondissements.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

#### **M. DURAND**

Merci pour cette délibération qui va dans le bon sens. Le transfert d'un maximum de pouvoirs et de responsabilités dans le pilotage et la mise en œuvre des actions municipales aux mairies d'arrondissement sont un bon signe. Cela permet de s'adapter aux contextes territoriaux extrêmement diversifiés dans notre ville. Cela permettra une meilleure appropriation par l'échelon local des décisions qui ont un impact sur la vie quotidienne des habitantes et habitants de notre arrondissement.

Nous voulions souligner quelques points. Nous nous félicitons de la territorialisation des moyens de communication avec la DICOM. Cela permettra d'avoir une manière de communiquer plus spécifique à chaque arrondissement.

Nous nous félicitons de la création des postes de DGAEP. Il sera très efficace d'avoir des directeurs gérant l'ensemble des politiques d'espace public de manière coordonnée. Cela permettra à la DPE, à la DEVE et à la DVD de travailler encore plus main dans la main. Nous aurons également accès aux signalements « dans ma rue », aux statistiques et aux points de verbalisation de la police municipale. Cela permettra d'avoir un travail plus fin sur les différentes incivilités rencontrées dans l'arrondissement.

Nous félicitons également les pôles de démocratie locale qui réuniront les ressources dédiées en arrondissement à la vie associative et citoyenne. Nous pourrions préciser à cet endroit que les maires d'arrondissement puissent éventuellement moduler les enveloppes dédiées aux conseils de quartiers. Nous avons eu un exemple avec un vœu d'un conseil de quartier que nous avons ensuite voté dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Il aurait pu faire l'objet ensuite d'une nouvelle répartition décidée localement si cela était possible. Nous pourrions également renforcer la déclinaison locale des budgets participatifs qui n'avaient pas été très généreux cette année dans le 14<sup>e</sup>.

De petites précisions auraient pu être utiles, notamment sur les délégations de service public, sur l'espace public, dans les espaces verts. Souvent lors du renouvellement des concessions, nous avons assez peu accès à la manière dont sont élaborés les cahiers des charges. Si les mairies d'arrondissement pouvaient être plus associées sur cette question, ce serait plus efficace.

Il est ensuite précisé que les mairies d'arrondissement participeront à la contextualisation de la fiche de poste pour les responsables des équipements municipaux. Nous pourrions aller plus loin et préciser que les mairies d'arrondissement seraient associées au recrutement de ces responsables.

Enfin, plus généralement, sur les dispositifs dont les enveloppes sont financées par des enveloppes parisiennes (rue aux écoles, forêt urbaine ou plan vélo), il y a un certain nombre de comités de pilotage où les mairies d'arrondissement ne sont pas forcément associées. S'associer à ces comités de pilotage permettrait d'être plus efficace et plus proche du terrain. La question de la mise en œuvre va se poser de manière cruciale dans notre arrondissement. Nous y participerons avec le groupe écologique afin que ces mesures puissent être déclinées concrètement.

#### **M. ANTONELLI**

Vous avez présenté une des grandes réformes de cette mandature. Cette décentralisation de l'action municipale avait été promise dans la campagne électorale de 2020. Elle se fait vers les maires d'arrondissement en leur donnant des moyens d'action plus nombreux et plus directs vers les services pour une plus grande efficacité, pour des résultats plus rapides et plus concrets dans les quartiers. Il s'agit donc de la mise en place de nouveaux services d'hyper proximité que nous piloterons notamment dans la construction de la ville du quart d'heure, notamment dans le quartier porte d'Orléans. Il s'agit également d'un renforcement de la participation citoyenne qui est peut-être la force de ce texte-cadre qu'il sera bon de mettre au service de tous en réalisant les mises au point dont Guillaume Durand vient de nous parler et qui seront discutées par tous, pas seulement par les élus, mais aussi par les citoyens. Il est bien évident que la mise en place de cette réforme dans le 14<sup>e</sup> ne sera pas exactement la même dans d'autres arrondissements. C'est pourquoi la mise en place collective sera extrêmement importante.

Ce renforcement de la participation citoyenne, notamment avec les conseils de quartiers, mais aussi en nous appuyant sur de nouveaux moyens de communication, permettra à de nombreux Parisiens de s'engager dans la vie de leur quartier pour régler des problèmes ainsi que pour construire et mettre en place des projets innovants et inventifs de proximité.

Toute cette réforme s'accompagne de moyens financiers et humains avec un changement dans l'action des directions générales des services de la mairie sur l'arrondissement et l'arrivée d'un nouveau DGA pour les seconder et lier les actions de tous, notamment de la MVAC et des coordinateurs des conseils de quartiers, afin de coordonner une action citoyenne et associative qui entrera pleinement dans l'action municipale.

#### **M<sup>me</sup> CHEVALIER**

La charte des arrondissements de 2010 était un texte qui précisait les conditions d'application portant sur l'organisation territoriale de la vie locale des arrondissements. Le pacte parisien de proximité se traduit aujourd'hui dans un nouveau document-cadre qui concrétise la réorganisation souhaitée de la Ville de Paris autour de l'échelon de proximité qu'est l'arrondissement pour toujours plus de réactivité et d'efficacité du service public parisien.

Ainsi, ce pacte va se substituer à la charte des arrondissements. Les directeurs généraux des services ont vocation à devenir de véritables secrétaires généraux d'arrondissement ayant la charge de coordonner l'action des services dans l'arrondissement. Pour marquer cette évolution, ils seront rattachés au secrétariat général de la Ville qui aura pour mission de les réunir régulièrement afin qu'ils soient systématiquement associés aux décisions concernant les arrondissements. Ils deviennent donc des superintendants sur lesquels reposera la réussite des projets locaux dans toutes les étapes. C'est l'ébauche d'un service public à sens politique plus affirmé, dont la valeur sera évaluée dans les rapports d'activité annuelle et suivie par les indicateurs locaux, dont la variable d'ajustement sera fixée par les maires selon les projets portés.

Les mairies d'arrondissement portent la volonté conjointe de faire significativement évoluer la répartition des pouvoirs et des compétences entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, certainement dans un but d'efficacité et de simplification, la nouvelle organisation de ses responsabilités et des relations avec l'échelon central. Une transformation de l'administration parisienne fera des mairies d'arrondissement les pilotes réels de l'action municipale sur leur territoire. Le pacte prévoit ainsi la mise en place à partir de 2022 d'un fonds d'animation locale sur le budget général, destiné à subventionner les associations à vocation sociale ou concourant à l'animation locale dans les arrondissements.

Le volet qui concerne l'action sociale de la charte des arrondissements, délibéré en 2013, sera ainsi refondé prochainement dans le cadre du Paris de l'action sociale, projet d'unification et de territorialisation de l'action sociale en cours. La création à venir d'une direction de la santé intégrera elle aussi une dimension territorialisée. Dans le cadre de la réforme de l'action sociale engagée, l'action s'avérera une priorité pour aller vers les Parisiennes et les Parisiens les plus éloignés des services sociaux pour faciliter l'accès de toutes et tous à un service unifié d'information et d'accompagnement dans l'ensemble de leurs démarches. Pour ce faire, nous pourrions également organiser une porte d'entrée unique dans l'arrondissement afin d'assurer l'accompagnement social et la continuité du parcours. Cela améliorerait la visibilité de nos services, notamment à travers le regroupement des services de premier accueil en développant les actions hors les murs et la mobilisation des équipes mobiles pour aller davantage vers les habitants dans les quartiers populaires et au quotidien.

Ce pacte impose dorénavant aux directions des droits et devoirs ajustés vis-à-vis des maires d'arrondissement. Ce nouveau mode de fonctionnement à tendance démocratique et transverse peut paraître « bon enfant », mais en réalité, il s'étendra et exigera au fil du temps que les fonctionnaires aient véritablement un sens politique dans leur contribution. La collectivité parisienne demeurera parallèlement garante de l'égal accès de tous et toutes au droit du service public sur son territoire, de l'égalité de traitement des habitants et plus globalement de l'équilibre territorial au sein de la Ville. Cette responsabilité d'équilibre est portée par l'ensemble de l'exécutif, notamment par le vote annuel de nos budgets. La décentralisation est un mécanisme lourd pour lequel il est indispensable de produire les moyens en face des idées. Il faut être vigilant pour que le déploiement de la polyvalence suffise à faire un service de qualité pour l'ensemble des habitants.

#### **M<sup>me</sup> POLSKI**

Beaucoup a déjà été dit. Je voulais simplement dire qu'il s'agit d'une nouvelle étape dans la décentralisation de la Ville de Paris en termes de fonctionnement. Les trois piliers les plus importants pour nous sont la question de la propreté, l'entretien de l'espace public et la question de la politique municipale. L'idée d'aujourd'hui est de se rapprocher le plus possible des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. C'est aussi que ce qui nous permettra d'ajuster certains sujets au plus près. Comme tous mes collègues, je m'en félicite, car nous savons que ce sont des préoccupations qui reviennent régulièrement chez les Parisiennes et les Parisiens.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

L'idée est de « mieux faire ensemble ». Il ne s'agit pas d'avancer vers plus de déconcentration et de décentralisation, mais de mieux produire ensemble de la politique publique et du service public.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 227**

- **2021 SG 70 : Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité »**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés : 22 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 
- **2021 DILT 8 : Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme**

*Rapporteuse : M<sup>me</sup> Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je représente la délibération qui permet de renouveler l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement. C'est le petit photomaton que vous voyez au rez-de-chaussée. Tout est bien prévu dans la convention. Cette dernière est consentie pour une durée d'un an. Elle est susceptible d'être résiliée pour des motifs liés à l'organisation, au fonctionnement de service ou à tout autre motif.

Nous vous proposons de conclure cette convention avec la société Photomaton.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 228**

**– 2021 DILT 8 : Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

**– 14 2021 19 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription d'associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement**

*Rapporteur : M<sup>me</sup> Elliot DE FARAMOND*

#### **M. DE FARAMOND**

Cette délibération vise à procéder à l'inscription de 11 associations auprès de la MVAC 14 afin qu'elles puissent profiter des services d'accompagnement et de développement de leurs activités dans le 14<sup>e</sup> notamment.

Les associations sont les suivantes :

- L'Association des amis de Daniel Boulanger. Daniel Boulanger est un célèbre écrivain et poète proche de la Nouvelle Vague.
- L'association de défense de la démocratie en Pologne ;
- La Fédération nationale des assesseurs auprès des tribunaux pour enfants qui vise à développer et resserrer les liens de solidarité et à améliorer l'efficacité de l'action de ces tribunaux ;
- L'association « Justice deuxième chance » qui vise à lutter contre la récidive par la mobilisation des entreprises, l'insertion professionnelle, le développement d'outils et la formation des acteurs sociaux, judiciaires et économiques en lien avec le monde du travail et l'univers carcéral ;
- Désirer les étoiles qui vise à produire et réaliser des spectacles théâtraux, musicaux, cinématographiques et audiovisuels ;
- L'institut pour l'étude et la conservation du baobab ;
- Ô cœur de la rue, association actuellement hébergée au village Reille qui propose des repas préparés qui sont distribués lors de maraudes. L'association était très active notamment pour les différentes périodes de confinement.
- Sismodanse ;

- Réseau de solidarité et d'entraide pour le progrès ;
- Jardinot qui a pour objectif de créer, d'organiser et de développer l'exploitation de jardins familiaux et collectifs ;
- La CIMADE, association bien connue qui a pour but de développer la solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés ou exploités, afin de pouvoir assurer leur défense, quelle que soit leur nationalité, position politique, religieuse, ainsi que les personnes victimes de racisme.

---

### DÉLIBÉRATION N° 229

– 14 2021 19 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription d'associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 14 2021 20 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à la désinscription d'associations qui en ont fait la demande à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

#### **M. DE FARAMOND**

Neuf associations ont informé la Maison de la Vie Associative de leur souhait de se désinscrire pour cause de dissolution ou de transfert de leur siège social. La grande majorité d'entre elles a été dissoute.

Je vous propose d'en délibérer.

---

### DÉLIBÉRATION N° 230

– 14 2021 20 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à la désinscription d'associations qui en ont fait la demande à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir



---

– 14 2021 18 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue des Mariniers à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement et autorisation à la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Cette délibération a pour objet d'autoriser la Maire de Paris à mettre en œuvre une procédure de marché public pour la gestion de la crèche du 17, rue des Mariniers à Paris.

Cette crèche de 66 berceaux a ouvert vers 2016 et est déjà sous le régime du marché public. L'actuel titulaire du marché termine au 31 juillet 2022. L'objectif est de renouveler ce marché. Dans ce type de dispositif, comme pour la crèche Jourdan, 100 % des places sont attribuées en commission en mairie d'arrondissement. Nous sommes en train d'écrire le cahier des charges. L'objectif est de durcir ce cahier des charges sur des questions que nous connaissons également sur les crèches en régie : alimentation durable, tri, concertation avec les parents avec la mise en place d'un conseil des parents.

C'est le lancement de cette procédure. Nous avons un titulaire de ce marché d'ici la fin de l'année scolaire.

---

**DÉLIBÉRATION N° 231**

– 14 2021 18 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue des Mariniers à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement et autorisation à la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DFPE 187 : Subventions (163 450 €) à 17 associations avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Il s'agit d'une délibération importante qui concerne les partenaires du 14<sup>e</sup> arrondissement qui sont bien connus et prennent une part active à notre politique de soutien à la parentalité et d'échanges au sein des familles.

Il y a tout d'abord deux subventions pour l'association « Le Moulin ». Le premier projet est sur l'école Simone Veil avec les groupes de paroles et d'échanges organisés par l'école des parents et des éducateurs. L'an dernier, cela a touché 37 familles.

La deuxième subvention pour l'association « Le Moulin » est pour le dispositif Paris collèges familles à la fois par le biais de la petite enfance (1 750 €) et sur la DASCO (3 500 €). L'objectif de ces groupes de paroles est d'intervenir au sein du collège Giacometti qui est à côté de l'école Simone Veil. Dans le collège, les groupes de paroles tournent notamment autour de la question des outils numériques qui sont des questions très importantes, en particulier pour les préadolescents et les adolescents.

Toujours en termes de soutien la parentalité, la deuxième partie de la subvention est de 4 000 € pour l'organisation du projet forum des parents porté par l'association pour la prévention, l'accueil, le soutien, l'orientation (APASO) dans différentes structures associatives ou dans l'association elle-même. Ce dispositif a touché en 2020-2021 42 familles. On nous propose de le renouveler.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 232**

– 2021 DFPE 187 : Subventions (163 450 €) à 17 associations avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DFPE 204 : Subventions (2 439 075 €), avenants n°6 avec la Fondation Léopold BELLAN (8<sup>e</sup>) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Il s'agit des subventions habituelles pour soutenir une crèche associative, celle du Moulin Vert, gérée par la fondation Léopold Bellan, pour un montant de 293 528 €.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 233**

– 2021 DFPE 204 : Subventions (2 439 075 €), avenants n°6 avec la Fondation Léopold BELLAN (8<sup>e</sup>) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 021 DFPE 208 : Reconventionnement avec les 108 associations gérant des EAPE à Paris

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

La délibération suivante concerne les partenaires associatifs qui gèrent les crèches associatives que nous soutenons très régulièrement. Des conventions sont signées avec ces partenaires. L'idée est de renouveler ces conventions ainsi que de les simplifier, notamment pour les nombreuses associations qui gèrent des crèches de moins de 100 places et de définir de nouvelles modalités pour celles qui gèrent des crèches de plus de 100 places. Pour les plus grosses d'entre elles, il s'agira de prévoir une seule convention quand l'association a plusieurs crèches dans différents territoires parisiens.

---

## DÉLIBÉRATION N° 234

- 021 DFPE 208 : Reconventionnement avec les 108 associations gérant des EAPE à Paris

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 1 (Mme Sidonie Parisot)

---

- 2021 DFPE 224 : Subvention (30 000 €) et convention avec l'association « La Maison des Bout'chou » (6<sup>e</sup>) pour les travaux liés à l'accessibilité du multi-accueil 39 bis avenue René Coty (14<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

### **M. BOUABBAS**

Il s'agit à nouveau d'une subvention pour soutenir une crèche, La Maison des Bout'chou. Il s'agit d'une subvention de 30 000 € pour soutenir les travaux d'accessibilité dans la très grande crèche de l'avenue René Coty. D'autres travaux très importants ont eu lieu cet été afin d'améliorer l'accueil des familles.

---

## DÉLIBÉRATION N° 235

- 2021 DFPE 224 : Subvention (30 000 €) et convention avec l'association « La Maison des Bout'chou » (6<sup>e</sup>) pour les travaux liés à l'accessibilité du multi-accueil 39 bis avenue René Coty (14<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DASCO 139 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (23 001 €), subventions d'équipement (19 610 €) et subventions pour travaux (140 536 €)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

### **M. BOUABBAS**

Pour ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit de subventions pour travaux accordés à deux collèges : le collège Giacometti et le collège Saint-Exupéry.

Pour le collège Saint-Exupéry, il s'agit de 6 830 € pour la création de deux WC pour adultes.

Pour le collège Giacometti, il s'agit de 15 643 € pour le remplacement de ballons d'eau chaude dans le service de la restauration scolaire qui passera sous les auspices de la caisse des écoles à la rentrée 2022.

---

## DÉLIBÉRATION N° 236

– **2021 DASCO 139 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (23 001 €), subventions d'équipement (19 610 €) et subventions pour travaux (140 536 €)**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	26 dont 4 pouvoirs
Pour :	26 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DPSP 4 : Subventions (709 340 €), conventions et avenants aux conventions avec 26 associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive**

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

### **M. ANTONELLI**

Cette subvention intervient à l'intérieur du contrat parisien de prévention et de sécurité qui met en œuvre une politique globale et cohérente de prévention de la délinquance de la récidive ainsi que d'aide aux victimes et d'amélioration de la tranquillité publique.

Dans le cadre de ce contrat, la Ville de Paris soutient par voie de subventions des actions et des projets menés dans ce domaine par des opérateurs associatifs, notamment des actions d'éducation populaire, des actions visant à favoriser l'insertion sociale et des actions visant à agir préventivement face à des phénomènes de délinquance ou de rixe que malheureusement nous connaissons à Paris.

Il s'agit donc d'une subvention donnée à la fondation « Feu Vert » pour son projet « nouvelle chance » qui n'est pas le seul projet mis en place par cette association qui agit dans notre arrondissement sur les quartiers Pernety, porte de Vanves et maintenant porte d'Orléans.

Le projet « nouvelle chance » vise à accompagner pour sortir des pratiques du trafic de stupéfiants et à orienter vers le monde du travail. Il offre aux jeunes un accompagnement régulier, renforcé et personnalisé. Il propose une activité en entreprise de manière relativement souple en fonction des besoins de l'entreprise et des compétences de ses postulants.

Les jeunes sont sélectionnés avec l'appui de la protection judiciaire de la jeunesse par rapport à leur parcours judiciaire, mais aussi par rapport à leurs capacités et leur désir de travailler en entreprise. Ils sont dirigés par les éducateurs de rue de l'association ou des clubs de prévention spécialisés.

En 2020, 45 jeunes ont été accompagnés par cette formule. 10 bénéficiaient d'un suivi judiciaire. Le montant de cette subvention s'élève à 18 000 €. Merci d'en délibérer.

### **M. DURAND**

Les écologistes se félicitent de ce genre de subventions. L'association « Feu Vert » fait un travail très important dans notre arrondissement et complète son travail de prévention avec ce dispositif qui permet de travailler directement à la réinsertion des personnes pratiquant le trafic de stupéfiants. Nous continuons de rappeler que ces outils sont extrêmement importants dans la lutte contre la délinquance et les délits. Cela doit continuer à être mis en place dans l'arrondissement même si nous rappelons aussi la position habituelle des écologistes sur le sujet, c'est-à-dire que concernant les drogues, et notamment le cannabis, nous continuons de penser qu'une légalisation encadrée permettrait de diminuer le trafic et l'économie parallèle qui engendrent beaucoup de violence, y compris dans notre arrondissement.

---

## DÉLIBÉRATION N° 237

– 2021 DPSP 4 : Subventions (709 340 €), conventions et avenants aux conventions avec 26 associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DAC 56 : Subvention d'investissement (200 000 €) et convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14<sup>e</sup>)

*Rapporteur : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Comme beaucoup de théâtres, le Théâtre 14 a connu de nombreuses difficultés durant cette période. Ces difficultés sont toujours présentes. En effet, si les établissements culturels sont encore impactés avec une fréquentation qui n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire, le spectacle vivant est particulièrement impacté. Les théâtres publics sont parfois plus en difficulté. Je vous invite à ne pas hésiter à aller au théâtre, notamment au Théâtre 14 où nous avons une magnifique programmation.

Il s'agit ici de présenter une subvention d'investissement qui pourra équiper la salle 105, puisque dès l'appel à candidatures de 2018 qui nous a permis de flécher l'équipe du Théâtre 14, il avait été envisagé que le projet artistique et culturel de la nouvelle direction puisse se déployer sur le site principal du Théâtre 14, mais également dans une salle annexe, la salle Marius Magnin, dont les travaux viennent de se terminer, qui est situé au 105 rue Raymond Losserand. Cette salle va permettre à l'équipe de développer dans les prochains mois, en lien avec le Collectif 105, dont nous avons un représentant ce soir, et l'ensemble des partenaires culturels jeunesse et citoyen du 14<sup>e</sup> et du territoire, un projet en complémentarité sur ces deux salles dans une dynamique de territoire. Cette coopération va aussi nous permettre d'expérimenter à l'échelle du quartier Pernety des mutualisations et des synergies, tout en affirmant évidemment la vocation artistique et culturelle de cette salle.

Cette subvention doit permettre à l'équipe du Théâtre 14 d'aménager cette salle avec les équipements nécessaires pour la faire fonctionner. Il y aura notamment un grill lumière qui est une installation permettant de disposer les lumières, des équipements de son, des enceintes, des projecteurs à LED peu consommateurs d'énergie, des pendrillons, des chaises pour les spectateurs et les spectatrices. En effet, l'idée n'est pas d'avoir des fauteuils de théâtre, mais des chaises que l'on peut enlever et remettre en fonction des besoins, car cette salle a été conçue pour être vraiment modulable en fonction des besoins. Il y aura également des vidéoprojecteurs, des écrans et la fin de l'aménagement du coin cuisine et sanitaire.

Tout cet équipement permettra de développer des projets artistiques. Ce sera un lieu de création pour le spectacle vivant, mais aussi un lieu où le conseil de quartier pourra se réunir. Nous pourrions également imaginer des projets jeunesse et d'autres projets citoyens.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de soutenir cette subvention à hauteur de 200 000 €.

**M. ANTONELLI**

Je voudrais tout d'abord féliciter les actions du Théâtre 14, notamment cet été. Ces actions participent énormément à la prévention et à l'éducation. Beaucoup de jeunes ont découvert le

théâtre cet été après le festival off de l'année dernière qui avait eu lieu dans des conditions difficiles, mais avec un succès gigantesque pour l'arrondissement.

Le Théâtre 14 joue un rôle citoyen et culturel tel que nous l'avons défini dans le nouveau cahier des charges donné à la nouvelle direction il y a deux ans. Il faut le noter et s'en féliciter.

Ancien président du conseil de quartier Pernety, je ne peux que me féliciter de l'ouverture de la salle Marius Magnin, salle chère au cœur de tous les quatorzains qui l'ont connue et utilisée il y a maintenant une dizaine d'années. Elle est extrêmement attendue par les habitants et par les écoles qui veulent aussi participer à l'intérieur de ce nouvel espace culturel et associatif. C'est avec une très grande joie que nous apporterons tout notre soutien et notre concours à la direction du Théâtre 14 pour que le 105 vive et soit au cœur du quartier Pernety, comme il devrait l'être depuis longtemps.

#### **M. DURAND**

Je voulais juste expliquer ce que sont un pendrillon et un grill lumière.

Un grill lumière est ce que vous avez au-dessus de la salle avec des rambardes et auquel vous accrochez des projecteurs permettant d'éclairer la scène.

Les pendrillons sont les rideaux de velours souvent noirs que nous appelons les coulisses qui permettent aux artistes de se cacher et de rentrer et sortir au bord de la scène.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

C'est une délibération très importante, car très attendue. Cela fait à peu près 10 ans que les habitants attendent. Il a fallu trouver la solution de financement pour réhabiliter cette salle qui est une propriété du bailleur I3F. À 85 %, la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement, sur ses fonds propres, a financé l'investissement pour la réhabilitation et la rénovation.

Il y a maintenant une subvention d'investissement pour équiper la salle. Cela va donc être un nouvel équipement de quartier de proximité.

Quand nous parlons de la salle Marius Magnin aux nouveaux habitants du quartier, ils ne la connaissent pas, car elle a été très longtemps inutilisable. Je crois que cela va devenir une adresse du quartier Pernety et du 14<sup>e</sup> arrondissement. C'est une restauration de qualité qui respecte le patrimoine. Lors de la révision d'un PLU, il y a longtemps, nous avons mis une gommette pour classer ce bâtiment « équipement culturel ». Le propriétaire ne pouvait donc pas en faire autre chose qu'un équipement culturel. C'est aussi pour cela que nous pouvons le rendre à nouveau à la vie culturelle, artistique et citoyenne du quartier.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 238**

– 2021 DAC 56 : Subvention d'investissement (200 000 €) et convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	27 dont 3 pouvoirs
Pour :	27 dont 3 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DAC 405 : Apposition d'une plaque commémorative en souvenir des marins de l'Île de Sein engagés dans la Résistance 87 boulevard Arago à Paris 14<sup>e</sup>

*Rapporteur : M. Hermano SANCHES RUIVO*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Hermano Sanches Ruivo n'étant pas là ce soir, je propose que Thierry Le Dez puisse rapporter pour cette délibération. Thierry Le Dez est en charge des questions de patrimoine au sein de l'équipe municipale.

**M. LE DEZ**

Je suis très heureux de vous proposer cette courte délibération qui a pour objet l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir des marins de l'île de Sein qui comme tout le monde le sait est en Bretagne. Étant breton, je suis doublement heureux de présenter cette délibération qui a pour but de se souvenir de ces marins engagés dans la Résistance qui en 1940 sont partis rejoindre le général de Gaulle en Angleterre. Cette plaque sera apposée au 87 boulevard Arago.

Hubert Germain, le dernier Compagnon de la Libération, nous a quittés le mois dernier. Il sera inhumé au Mont-Valérien ce jeudi 11 novembre. Il n'y a que cinq communes Compagnons de la Libération : Nantes, Grenoble, Vénissieux en Vercors, Paris et l'île de Sein.

Cette délibération constitue un vibrant hommage de la Ville de Paris aux 114 habitants de l'île de Sein qui embarquèrent à bord de ses bateaux de pêche pour rejoindre l'Angleterre et les forces navales françaises libres. Cette délibération est issue d'un projet du budget participatif de 2018 sur l'apposition d'un panneau d'explication sur l'engagement des habitants de l'île de Sein dans la Résistance et la Libération de la France. En plus du panneau, une plaque de marbre portant l'inscription suivante sera apposée : « En hommage aux habitants de l'île de Sein. En juin 1940, la majorité des Sénans rallient les Forces françaises libres. "Ce jour-là, ils étaient le quart de la France", Le Général de Gaulle. Le 1<sup>er</sup> janvier 1946, l'île de Sein devient ville Compagnon de la Libération. »

Cette plaque sera apposée sur le mur de l'école élémentaire du 87 boulevard Arago.

**M. VIRY**

Nous sommes tout à fait d'accord. C'est une belle proposition.

Nous nous demandons pourquoi il a été décidé de la mettre sur le mur de l'école élémentaire du 87 boulevard Arago. Est-ce en lien avec le processus participatif ?

**M. LE DEZ**

C'est sur la façade de l'école qui donne sur la place de l'île de Sein.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Ce ne sera pas sur le boulevard Arago lui-même, mais sur l'école du 87 boulevard d'Arago.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 239**

– **2021 DAC 405 : Apposition d'une plaque commémorative en souvenir des marins de l'île de Sein engagés dans la Résistance 87 boulevard Arago à Paris 14<sup>e</sup>**

*Rapporteur : M. Hermano SANCHES RUIVO*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DEVE 100 : Appel à projets Paris Sème - Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité**

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

**M<sup>me</sup> PARISOT**

Je suis très heureuse de vous présenter cette délibération destinée à allouer une subvention d'investissement d'un montant de 34 000 € à Culture en ville pour leur très beau projet baptisé « Sylvia ».

Ce projet porte l'ambition de produire la première farine de Paris à base de fruits à coques destinée notamment à des boulangers-pâtisseries partenaires.

En effet, le projet Sylvia porté par cette entreprise consiste à créer une agro forêt comestible en transformant une friche urbaine en lieu de production, de transformation, de vente, mais aussi de formation, d'animation, de sensibilisation sur le site du campus de l'École normale supérieure (ENS) situé boulevard Jourdan.

Culture en ville est lauréate de l'appel à projets Parisculteurs édition n°4. Il s'agit d'un projet très original qui porte des ambitions productives, participatives et environnementales fortes. En effet, la production agricole, en particulier de fruits à coques, sera valorisée et transformée dans le respect de circuits courts, voire ultra-courts. Des activités tournées vers l'accueil du public et des habitants, notamment des étudiants, sont envisagées. Il est à noter que les premières récoltes de ces centaines d'arbres à coques et arbustes plantés dans une partie de l'ENS, dont la dalle sera cassée, n'arriveront qu'après quelques années (environ six). En attendant, des ventes de petits fruits et de fleurs sont prévues.

Je vous remercie de voter cette subvention pour ce projet innovant qui devrait voir le jour dès l'automne 2022 dans notre arrondissement.

**M. VILLANI**

C'est un très beau projet et je serai très heureux de voter cette délibération.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 240**

– **2021 DEVE 100 : Appel à projets Paris Sème - Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité**

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DEVE 115 : Subventions (181 000 €) à sept associations pour contribuer à rendre leurs actions en faveur de la lutte contre les précarités alimentaires plus durables et diversifiées**

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

**M<sup>me</sup> PARISOT**

Je vous présente une subvention visant à attribuer deux subventions à deux associations œuvrant dans le 14<sup>e</sup> afin de les aider à poursuivre leurs actions en faveur de la lutte contre les précarités de façon toujours plus durable et diversifiée.

La première subvention, d'un montant de 3 000 €, est destinée à l'association "Ô cœur de la rue". Cette association créée en 2019 ne cesse de se développer et organise des distributions de nourriture, mais également de produits d'hygiène de base (savons, gel douche, masques) dans les rues du 14<sup>e</sup> mais également au village Reille. Depuis octobre 2021, cette association très soucieuse de la lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes, nourriture, mais aussi vêtements, revalorise environ 300 € d'inventus (par exemple, fruits, légumes ou yaourts récupérés grâce à des collectes hebdomadaires



d'inventus). « Ô cœur de la rue" est en réflexion permanente afin de participer à la réduction des déchets ainsi que ce qui leur occasionne des dépenses, notamment les emballages.

La seconde subvention est une subvention de fonctionnement de 18 000 €, dont 3 000 € proviennent de la DASES et 15 000 € de la DEVE pour le volet durable. Cette association créée en 1983 dont le siège est situé boulevard Montparnasse est de par ses activités solidaires un acteur clé de l'arrondissement. Son objectif est de venir en aide à des personnes en situation de grande précarité en délivrant des colis alimentaires lors de deux distributions par semaine. Ces colis sont constitués de 12 à 15 produits frais et secs dont les sources d'approvisionnement sont variées. Une partie provient de dons d'enseignes de proximité, mais également de la banque alimentaire ainsi que de la fabrication de pâtisseries et viennoiseries données par l'école Ferrandi. La subvention permettra d'améliorer encore l'offre qualitative proposée en produits frais issus de circuits courts et de l'agriculture biologique si possible, tels que des fruits et légumes. Les bénéficiaires sont adressés par des travailleurs sociaux, du 14<sup>e</sup> principalement.

#### **M<sup>me</sup> CABOT**

Je soutiens évidemment cette délibération qui a pour objectif d'aider deux acteurs essentiels de la solidarité dans notre arrondissement qui font un travail admirable auprès de populations en difficulté. Depuis le début de l'année 2020, les besoins en aide alimentaire ont fortement augmenté, notamment à Paris où le volume de repas distribués par la Ville a doublé comparativement à 2019. Ce chiffre effrayant nous montre à quel point nous avons malheureusement besoin de partenaires comme "Ô cœur de la rue", "Montparnasse Rencontre" et toutes les autres associations qui font de l'aide alimentaire pour aider celles et ceux qui en 2020 dans le cinquième pays le plus riche du monde n'ont pas les moyens de se nourrir correctement.

#### **M. VILLANI**

Nous avons là des acteurs de terrain et de proximité très respectée. La crise sanitaire nous a rappelé à quel point l'effort de solidarité, y compris de solidarité alimentaire, est important. Il me semble que cette délibération est tout à fait complémentaire de la précédente. Avec cet ensemble, nous avons adressé les enjeux de développement durable et les enjeux de solidarité par rapport à la précarité alimentaire. Je soutiens sans réserve.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 241**

– 2021 DEVE 115 : Subventions (181 000 €) à sept associations pour contribuer à rendre leurs actions en faveur de la lutte contre les précarités alimentaires plus durables et diversifiées

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DVD 82 : Parcs de stationnement Didot et Porte d'Orléans (14<sup>e</sup>) - Principe de délégation de service public

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

#### **M. DURAND**

Il s'agit d'une délibération sur le lancement du processus pour le renouvellement des concessions des parcs de stationnement de Porte d'Orléans et Didot. Le parc de Porte d'Orléans est sous DSP depuis 1999 et jusqu'en 2023 avec 664 places pour véhicules légers. Le parc rue Didot est sous DSP depuis 1993 avec 272 places.

Le principe de cette délibération est une délégation qui n'aura qu'une durée de quatre ans pour chaque parc de stationnement puisque nous sommes dans l'attente d'un projet définitif de mise en valeur du site de la Porte d'Orléans qui en cours d'étude. D'autre part, nous examinons la faisabilité de l'ouverture du parc Didot aux usagers horaires qui est une demande récurrente depuis de nombreuses années. L'idée de cette délégation de quatre ans est de permettre au nouveau délégataire d'amortir l'investissement qu'il aura effectué afin d'assurer la mise en conformité de l'exploitation de ces ouvrages.

Les échéances sont pour 2027 (le 9 mars pour le parc Porte d'Orléans et le 6 décembre pour le parc Didot).

Le parc Porte d'Orléans a déjà été rénové en 2001. Le parc Didot est dans un état satisfaisant et n'a pas fait l'objet de modernisation depuis sa construction. Des travaux sont néanmoins à prévoir sur la mise aux normes, notamment de sécurité sur le système incendie, à Porte d'Orléans, d'installation d'un nombre minimum de bornes de recharge électrique dans ces deux parcs. Ces parkings comprenant des amodiations, il n'est pas prévu d'en rajouter. À l'inverse, nous demandons aux candidats d'évaluer la possibilité d'en racheter certaines pour que les places dégagées puissent revenir à des usagers en abonnement.

Les modalités d'exploitation restent classiques avec une tarification au quart d'heure pour les usagers horaires et des abonnements spécifiques pour les résidents du secteur pour les encourager à limiter l'usage de leur véhicule. Le stationnement des véhicules basses émissions et GPL est facilité avec une tarification incitative. Il y aura du stationnement vélo et deux-roues motorisés dans des zones spécifiques ainsi qu'un travail avec les locations de véhicules à temps partagé. Enfin, les personnes à mobilité réduite bénéficient de la gratuité de leur abonnement.

Il est demandé dans le quartier des charges de justifier de la fourniture d'une électricité dite « verte » avec une attestation, de l'accessibilité sept jours sur sept pour les abonnés et les amodiataires. Nous travaillerons sur des plages d'ouverture peut-être plus larges pour les usagers horaires.

---

## DÉLIBÉRATION N° 242

– **2021 DVD 82 : Parcs de stationnement Didot et Porte d'Orléans (14<sup>e</sup>) - Principe de délégation de service public**

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs  
Pour : 28 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DVD 95 : Plan Vélo. Approbation du plan d'action 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France**

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

### **M. DURAND**

Il s'agit notamment de la partie infrastructure du Plan Vélo, soit concrètement le déploiement de nouvelles pistes cyclables.

Comme vous le savez, nous déployons un réseau cyclable qui est intégré d'une part dans un réseau métropolitain, mais aussi régional (RER V) en renforçant également une offre de stationnement indispensable à la pratique du vélo afin, plus globalement, de construire un écosystème global avec des ateliers de réparation, de l'éducation au cyclisme, etc.

Concernant les infrastructures, il s'agit de travailler sur la période 2021-2023 avec également la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France. Nous travaillons sur des axes cyclables à aménager au niveau parisien métropolitain et régional avec des continuités qui puissent se faire en dehors de nos murs. Il y aura la généralisation des doubles sens cyclables dans le cadre de la création des zones 30 avec le développement de maillage local. Au-delà des grandes pistes cyclables très capacitaires et de grandes largeurs, nous travaillons aussi sur des pistes ou des bandes créées quartier par quartier. C'est le travail que nous faisons lors des démarches « embellir ». Pour le premier quartier Embellir, il y aura la création d'une piste cyclable sur une partie du boulevard Quinet et sur la rue Émile Richard ainsi que la sécurisation des carrefours et notamment les grands carrefours que sont les portes, notamment d'Orléans et de Châtillon. Enfin, sur la zone centre qui ne nous concerne pas directement, il y aura la mise en œuvre de la ZTL (zone à trafic limité).

Pour les aménagements précis dans le 14<sup>e</sup>, nous avons les travaux de la piste cyclable rue Jean Zay qui commenceront mi-novembre avec 2 mètres de piste sécurisée. Dès 2022, il y aura un grand déploiement sur la rue du faubourg Saint-Jacques, sur le boulevard Jourdan, sur le boulevard Saint-Jacques entre Denfert et la rue de la Santé, sur la partie nord de l'avenue du général Leclerc, l'avenue Denfert-Rochereau puis l'avenue de l'observatoire (dans la continuité) et la pérennisation de la piste cyclable rue Nansouty.

En 2023 viendront la partie sud de l'avenue du général Leclerc qui devrait être fait en cohérence avec le travail mené sur la porte d'Orléans et l'intégralité de l'avenue Jean Moulin. Ainsi, entre 2021 et 2023, il y aura plus de 4 km de pistes cyclables auxquels il faudra ajouter les travaux faits dans le cadre d'Embellir ainsi que la pérennisation de l'avenue d'Alésia, soit 2 km de plus, les travaux place de Catalogne et l'articulation des deux extrémités de l'avenue du général Leclerc avec la place Denfert-Rochereau qui devra prendre en compte un aménagement cyclable.

#### **M. VILLANI**

Je me réjouis de voir que les aménagements et le développement des pistes cyclables sont en route, que les projets sur le RER V sont toujours bien inscrits à un niveau de priorité. Je voudrais attirer l'attention de ce Conseil sur le fait que nous sommes encore loin du compte en ce qui concerne une offre stable et solide de Vélib'. Ceux qui pratiquent les Vélib' régulièrement savent que c'est souvent erratique et difficile de trouver son vélo le matin dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Au même moment, il y a le problème inverse dans les arrondissements centraux : il est impossible de trouver une place pour garer son Vélib' quand on arrive à destination. Nous sommes encore loin du compte par rapport aux exigences que nous pourrions attendre de l'opérateur.

#### **M. DURAND**

C'est effectivement un sujet épineux. Le changement d'opérateur et le passage à l'électrique ont créé différents problèmes. Néanmoins, de nouveaux vélos électriques ont été mis en place. Vous avez pu remarquer que nous trouvons un peu plus facilement des vélos électriques qui fonctionnent. Il y a également un travail sur la tarification afin d'éviter les usages « malins » des sociétés de livraison qui mobilisaient la flotte de vélos, notamment électriques. Mais je vous rejoins sur la nécessité de rééquilibrer entre les stations avec plus de passages entre les différentes stations entre celles qui sont très occupées le soir et celles qui sont très occupées le matin qui doit continuer à pouvoir se faire en lien avec l'opérateur. Je crains que cela ne se fasse pas sans coût supplémentaire. Je pense que cet arbitrage sera porté au sein du Conseil de Paris.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 243**

– 2021 DVD 95 : Plan Vélo. Approbation du plan d'action 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la RIF

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés : 23 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DCPA 20 : Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées entre 2015 et 2021

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

**M<sup>me</sup> MATMATI**

Il ne s'agit pas d'une délibération, mais d'une communication.

Cette communication porte sur les opérations les plus importantes ayant fait l'objet de délibérations dites globales qui approuvent le lancement d'un projet de construction ou de rénovation d'un équipement.

Depuis 2015, 44 délibérations ont été adoptées par le Conseil de Paris, dont huit en 2020 et trois en 2021. Ces opérations sont l'occasion de mettre en place les différents plans initiés par la Ville (plan climat air énergie, plan pluie, plan biodiversité ou plan accessibilité). La recherche d'une qualité architecturale et le respect des objectifs environnementaux et de performance énergétique permet aux nouveaux équipements publics de se distinguer par leur qualité d'usage et leur sobriété tout en recherchant des solutions innovantes. Les choix de méthodes constructives avec des matériaux biosourcés, géosourcés ou innovants, issus du réemploi, de l'économie circulaire ou des circuits courts, permettent d'enclencher la transformation écologique des bâtiments municipaux. Ils font ainsi de ces bâtiments des constructions plus vertueuses et réduiront leur empreinte environnementale.

Sur le 14<sup>e</sup> arrondissement, les équipements concernés par cette communication sont la ferme Montsouris avec la restauration de la grange en vue de l'accueil d'une association culturelle, la piscine Elisabeth avec une démarche HQE appliquée aux piscines avec un profil environnemental, le conservatoire avec son relogement afin d'accueillir un plus grand nombre d'élèves, et le musée de la Libération avec la valorisation des pavillons et l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 244**

– 2021 DCPA 20 : Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées entre 2015 et 2021

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

S'agissant d'une communication, il n'est pas attendu de vote.

---

– 2021 DPE 40 : Création d'un lieu d'appel pour éboueurs et jardiniers dans un bâtiment de logements dans la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup>) - Convention entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

**M<sup>me</sup> MATMATI**

La DPE 40 concerne la création d'un lieu d'appel pour éboueurs et jardiniers dans le bâtiment de logements dans la ZAC Saint-Vincent-de-Paul, notamment dans le lot chaufferie. C'est un programme d'aménagement de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul qui prévoit d'avoir un équipement public ouvert aux personnels de la direction de la propreté et de la direction des espaces verts. Cet espace sera sur un peu près 424 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

**M. DURAND**

Nous créons un nouveau quartier avec de nouvelles habitations et de nouveaux équipements. Il était tout à fait normal d'avoir un espace pour les membres de la DPE et de la DEVE qui auront fort à faire

dans ce nouveau quartier qui accueillera beaucoup d'habitants et beaucoup d'espaces verts. C'est l'occasion pour moi de rappeler qu'il est tout à fait utile d'avoir des locaux en plus. Mais avec notre politique de végétalisation extrêmement ambitieuse et la création de nouveaux espaces verts, il faudra très rapidement se poser la question de moyens supplémentaires pour la DEVE, notamment de moyens humains. Je pense que ce sera l'occasion d'un débat au Conseil de Paris lors de la séance sur le budget. Les écologistes seront très attentifs sur ce point.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 245**

– **2021 DPE 40 : Création d'un lieu d'appel pour éboueurs et jardiniers dans un bâtiment de logements dans la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup>) - Convention entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH**

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DDCT 68 : Subventions (150 000 €) à cinq associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires**

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

#### **M. GHANEM**

Cette subvention à hauteur de 150 000 € à cinq associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires concerne pour le 14<sup>e</sup> l'association "ESPEREM" qui a de nombreux projets, notamment autour d'un public de 16 à 25 ans, en particulier auprès des publics dits « invisibles », notamment les décrocheurs. Les objectifs principaux sont d'aider ces jeunes en difficulté, filles comme garçons, à renouer avec un cadre de formation, de préparer les jeunes et les aider en vue de leur insertion, de permettre aux jeunes d'être autonomes et opérationnels sur le plan personnel et professionnel et de développer et renforcer les compétences de chaque jeune.

"ESPEREM" agit dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements. Le projet s'étend d'octobre 2021 à juillet 2022.

Nous pouvons souligner deux temps forts : un premier temps de formation en centre, puis une approche en milieu professionnel. Il y a plusieurs ateliers autour du raccrochage scolaire, un accompagnement des jeunes sur leurs projets afin de mettre en avant leurs forces, un travail pour mieux identifier ces publics invisibles ou décrocheurs et un accompagnement des professionnels, notamment avec des psychologues, des conseillers d'insertion et des éducateurs.

Le montant total de cette subvention pour le 14<sup>e</sup> est de 40 000 €.

#### **M. VILLANI**

Les motifs sont extrêmement importants. J'aurais aimé avoir quelques détails supplémentaires sur les techniques et méthodes utilisées par les associations et l'utilisation des 40 000 €.

#### **M. GHANEM**

"ESPEREM" est sur différents lieux partout en Île-de-France. Dans le 14<sup>e</sup>, elle travaille beaucoup avec les acteurs locaux. Il y a de forts liens avec l'insertion régionale. Un travail est fait avec les éducateurs.

Par rapport au financement à proprement parler, il s'agit principalement du financement des professionnels. Ce sont quasiment des écoles dans le sens où il y a un vrai travail de formation. Les compétences sont très importantes pour ce projet. Dans la fiche de présentation jointe à la délibération, vous avez vraiment le détail et les exposés de tout ce qui est fait.

---

## DÉLIBÉRATION N° 246

- **2021 DDCT 68 : Subventions (150 000 €) à cinq associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires**

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs  
Pour : 28 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- **2021 DDCT 69 : Subventions (173 504 €) à 38 associations pour le financement de 43 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens**

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

### **M. GHANEM**

Cette délibération est pour le financement de 43 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.

Concernant le 14<sup>e</sup> arrondissement, il y a trois associations : le Centre d'action sociale protestant de la région parisienne à hauteur de 2 350 €, l'association "Léo Lagrange" qui gère notamment le centre social Maurice Noguès à hauteur de 3 133 € et le « Réseau Môm'artre » avec notamment Môm'Didot à hauteur de 4 700 €.

Le dispositif d'adultes relais est absolument essentiel pour nos associations puisque c'est un dispositif mis en place par l'État, mais financé également par la Ville de Paris. La Ville de Paris a fait le choix de cofinancer ces postes d'adultes relais, notamment car un certain nombre de dispositifs ne peuvent plus être utilisés par les associations (emplois aidés, CUI-CAE, etc.). C'est pourquoi la Ville a souhaité aider et participer à cette vitalité associative qui est très importante dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Le montant total de la subvention proposée est de 10 183 €.

---

## DÉLIBÉRATION N° 247

- **2021 DDCT 69 Subventions (173 504 €) à 38 associations pour le financement de 43 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens**

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs  
Pour : 28 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DDCT 70 : Subventions de fonctionnement (77 750 €) à 31 associations pour le financement de 36 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 3<sup>e</sup> enveloppe)

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

**M. GHANEM**

Cette délibération porte sur l'appel à projets Politique de la Ville, notamment la troisième enveloppe. L'appel à projets qui est mené chaque année se divise en différentes enveloppes. Dans cette troisième et dernière enveloppe pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, nous avons proposé de financer "Amasco" à hauteur de 1 000 €. Cette association travaille notamment sur un projet autour des vacances apprenantes au travers d'une éducation ludique pour les enfants.

Il y a également "Carrefour 14" (centre social Didot) qui mène un point écoute familles. Il est très important de mener cela au sein du centre. Cela permet à des personnes parfois en difficulté de se confier, de parler et d'avoir un soutien pour être ensuite orientées convenablement auprès d'autres structures plus adaptées pour suivre ces thématiques. Le montant proposé est de 1 000 €.

Il y a la compagnie "le Fil de Soie" pour son action de sensibilisation aux arts du cirque. Il y a 200 bénéficiaires dans le quartier Politique de la Ville. Sur l'année 2021, il y a eu de nombreuses réalisations : stages, sorties à des spectacles, etc. C'est ouvert à tous, notamment sur des lieux publics ou lors d'autres manifestations. Le financement proposé est de 2 500 €.

Enfin, il y a l'association "Personimages" autour du projet « l'art rencontre le laboratoire de l'inclusion et du vivre ensemble ». Il y a un grand nombre de bénéficiaires pour cette action qui se fait avec d'autres associations, notamment avec la régie de quartier, au niveau de la rue Paradol. Ils ont également permis la décoration de la vitrine de Môm'Didot. Le financement est de 2 000 €.

Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit au total de 6 500 €.

---

**DÉLIBÉRATION N° 248**

– 2021 DDCT 70 : Subventions de fonctionnement (77 750 €) à 31 associations pour le financement de 36 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 3<sup>e</sup> enveloppe)

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DDCT 81 : Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France Service » avec la Caisse des Dépôts et Consignations

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

**M. GHANEM**

Cette délibération concerne l'approbation de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France Service » avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce dispositif s'intègre pleinement dans le contrat de ville qui vise à lutter contre la fracture numérique. La Ville de Paris a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du volet inclusion numérique du plan de relance de l'État. Celui-ci permet de bénéficier pour chaque poste d'une subvention d'un montant de 50 000 € maximum pour une durée de deux ans.

Pour le 14<sup>e</sup>, il y aura un conseiller déployé. D'ailleurs, une conseillère est arrivée la semaine dernière et est rattachée directement à la DGS du 14<sup>e</sup>. Elle est embauchée pour un an, renouvelable une fois. Cette conseillère aura plusieurs missions, notamment de pouvoir se déployer à la fois en mairie d'arrondissement, mais également dans le quartier politique de la vie au plus près des associations et en lien avec l'équipe de développement local du 14<sup>e</sup>. Ses missions seront évidemment liées au numérique afin de permettre aux usagers, notamment les personnes ayant des difficultés avec le numérique, de pouvoir faire leur démarche et d'être les plus autonomes possible.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 249**

– **2021 DDCT 81 : Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France Service » avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DDCT 85 : Subventions (59 290 €) permettant le développement des initiatives de transition socio-écologique à 17 associations pour le financement de 17 projets dans les quartiers populaires parisiens**

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

– **M. GHANEM**

Il s'agit d'une subvention pour des associations, notamment pour des initiatives de transition socio-écologique dans les quartiers populaires parisiens. Ce projet est donc lié à la transition écologique, notamment du développement des mobilités douces en quartiers Politique de la Ville.

Il s'agit de l'association "Études et Chantiers SoliCycle" dans un projet d'apprentissage vélo-école. SoliCycle travaille beaucoup avec les partenaires et les associations dans l'arrondissement, notamment avec le centre social Maurice Noguès. En 2021, l'action a bénéficié à 20 femmes du quartier Politique de la Ville durant toute l'année. Les objectifs de ce projet sont d'inciter à la pratique du vélo dans les quartiers Politique de la Ville, notamment chez les femmes, d'expliquer que le vélo est parfois un moyen de transport, y compris en quartiers Politique de la Ville, de sensibiliser aux bonnes pratiques du code de la route et d'éducation routière, de rendre le vélo accessible et de rééquilibrer l'espace public en faveur des femmes afin qu'elle soit à l'aise dans leurs déplacements, notamment à travers la pratique du vélo. Le montant de la subvention pour le 14<sup>e</sup> est de 3000 €.

**M. VIRY**

L'objet de la subvention nous convient bien ainsi que sa mise en œuvre. Nous sommes quasiment à son terme.

L'explication concernant la réservation de cette démarche aux seules femmes n'est pas spécialement claire dans la délibération et la fiche descriptive. Pourrions-nous avoir plus d'éléments de contexte ou d'explication ? Si rendre l'accès à la circulation pour les femmes peut être une juste cause, le fait de réserver la démarche et les quelques actions qui ont été menées n'a pas forcément de lien direct.

**M. DURAND**

Je félicite le travail de l'association "SoliCycle". Nous l'avons déjà subventionnée sur d'autres dispositifs : le prêt de vélo jusqu'à 10 ans, le travail sur la cohésion du quartier autour du vélo... C'est une association importante dans ce quartier Politique de la Ville et elle permet de développer l'usage du vélo chez des personnes qui n'ont pas forcément appris à faire du vélo. Je laisserai mon collègue



Zoubir Ghanem répondre sur la question spécifique des femmes, mais nous avons déjà vu avec des ateliers de réparation en non-mixité que parfois des barrières sont construites dans notre société patriarcale et font que les femmes se sentent plus éloignées du moyen de déplacement à vélo. Le but de ce travail précis avec cette association est de les pousser et les encourager à utiliser ce mode de déplacement.

#### **M. GHANEM**

Merci, Guillaume Durand, pour cette intervention.

Pour reprendre l'interrogation, il y a différentes raisons. Comme vous le savez sûrement, dans les transports en commun, les femmes peuvent se sentir en insécurité. L'objectif peut être aussi de leur donner la possibilité, pour celles qui ne savent pas forcément faire du vélo, de se déplacer autrement en transport en commun, même si ce dernier est un moyen de transport très important.

En outre, le quartier Politique de la Ville du 14<sup>e</sup> arrondissement est celui où en proportion il y a le plus de familles monoparentales, notamment des femmes élevant seules leurs enfants. Il était donc intéressant pour l'association de mener ce projet afin de leur permettre de se déplacer plus facilement. Le vélo fait partie de ces moyens de déplacement accessibles et importants.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 250**

– **2021 DDCT 85 : Subventions (59 290 €) permettant le développement des initiatives de transition socio-écologique à 17 associations pour le financement de 17 projets dans les quartiers populaires parisiens**

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DJS 3 : Subventions (48 600 €) à 11 associations sportives locales (dont une convention pluriannuelle d'objectifs) (5<sup>e</sup>), (7<sup>e</sup>), (11<sup>e</sup>), (12<sup>e</sup>), (13<sup>e</sup>), (14<sup>e</sup>), (17<sup>e</sup>), (19<sup>e</sup>)**

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI*

#### **M<sup>me</sup> GHAI DI**

C'est une subvention d'un total de 48 600 € à 11 associations sportives locales, dont une convention pluriannuelle d'objectifs. Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 700 € pour l'association "Aikido club parisien", association sportive établie dans le 14<sup>e</sup> depuis 1987 et fondée par feu Louis Clériot, précurseur de l'aïkido en France. Le club regroupe chaque année près d'une centaine de pratiquants de tout âge et de tous niveaux. L'association participe activement à la vie et aux animations et promeut la pratique féminine dans les arts martiaux.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 251**

– **2021 DJS 3 : Subventions (48 600 €) à 11 associations sportives locales (dont une convention pluriannuelle d'objectifs) (5<sup>e</sup>), (7<sup>e</sup>), (11<sup>e</sup>), (12<sup>e</sup>), (13<sup>e</sup>), (14<sup>e</sup>), (17<sup>e</sup>), (19<sup>e</sup>)**

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DAE 179 : Subventions (94 000 €) et conventions avec 11 structures de l'économie sociale et solidaire

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

#### **M. MARCHAND**

Cette demande de subvention d'un montant de 94 000 € nous intéresse en particulier, car elle concerne le café associatif Pernety que nous connaissons sous la dénomination « le Moulin à café ».

Il y a cinq ans, "le Moulin à café" a vu le jour dans notre arrondissement à l'initiative d'habitants du 14<sup>e</sup> désireux d'ouvrir un lieu de restauration partagé et convivial, mais surtout un lieu de promotion de la citoyenneté, de la mixité sociale et de l'éducation populaire, non loin du quartier prioritaire Didot Porte de Vanves.

En 2021, l'association entend amplifier sa programmation spécifique à l'économie sociale et solidaire sous la forme de partage d'expériences et de savoir-faire pour les porteuses et porteurs de projets de café associatif en vue de créer un réseau de cafés associatifs, d'organiser des projections et débats, notamment dans le cadre du cycle voir et agir, et de mener des actions de sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, le bien manger et la réduction des déchets.

Considérant l'intérêt de ce projet pour l'arrondissement, je vous invite à voter en faveur de cette délibération qui permettra à l'association de recevoir une subvention de fonctionnement de 5 000 €.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 252**

– 2021 DAE 179 : Subventions (94 000 €) et conventions avec 11 structures de l'économie sociale et solidaire

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DAE 189 : Subventions (117 800 €) et conventions avec sept structures de l'insertion par l'activité économique

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

#### **M. MARCHAND**

L'insertion par l'activité économique est reconnue comme un dispositif des plus efficaces pour favoriser le retour à l'emploi avec la mise en activité, un accompagnement social et professionnel et des actions de formation. Ainsi, en 2019, 66 % des personnes issues d'un parcours d'insertion par l'activité économique ont trouvé un emploi ou une formation, soit deux personnes sur trois.

Déjà en mars 2021, dans le cadre de la DAE 69, nous avons soutenu le financement de 87 structures. Par le présent projet de délibéré, la Ville propose de renforcer son soutien à sept structures de l'Insertion par l'activité économique (IAE) pour un montant de 117 800 €.

J'attire votre attention sur l'association "Études et Chantiers" afin de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour le développement de son activité SoliCycle, dont nous avons déjà parlé, déjà fort active dans le 14<sup>e</sup>, ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 1 500 € pour le démarrage de son entreprise d'insertion SoliNette.

Je vous invite à saluer le travail de l'équipe de SoliCycle sur le 14<sup>e</sup> et de soutenir leur projet en votant pour cette délibération.

#### **M. LETISSIER**

Je voudrais rendre un double hommage dans cette prise de parole. Le premier sera pour Jérôme Marchand qui, sur ces sujets d'ESS et d'insertion par l'activité économique, a pu rencontrer quasiment l'ensemble des acteurs sur le 14<sup>e</sup> arrondissement, ce qui est très précis en termes de remontée de besoins et de suivi des sujets. Je tenais vraiment à le dire.

Le deuxième hommage est pour le secteur de l'insertion par l'activité économique en général. En effet, ces acteurs qui sont nos chantiers d'insertion, les entreprises insertion et les régies de quartier font un travail remarquable et indispensable dans la période. Nous avons connu un épisode économique très compliqué avec le Covid et ses conséquences économiques. La conjoncture économique repart, le taux de chômage diminue, mais ces acteurs ont joué un rôle essentiel pour employer des personnes éloignées de l'emploi et qui n'ont quasiment aucune chance de s'insérer sur le marché du travail classique de manière directe. Les jeunes en situation de décrochage scolaire, les personnes en situation de handicap, les personnes à la rue, les personnes ayant des difficultés de logement et de conditions de vie, etc. ont vocation à trouver leur place dans les structures d'insertion par l'activité économique.

Ces structures ont connu des moments difficiles pendant la crise. La Ville de Paris était au rendez-vous. Je voulais réaffirmer ici qu'il y a un engagement pour cette mandature : doubler le financement de la Ville de Paris à ces structures d'insertion par l'activité économique. Cela a été annoncé par la Maire de Paris dans le cadre du plan boost emploi. C'est très important. Ces postes dans les SIAE sont aujourd'hui beaucoup financés par l'État, mais le cofinancement par la Ville de Paris est indispensable. Dans une ville aussi chère que Paris, les SIAE font face au coût de l'immobilier et au coût de la vie. Elles ont besoin d'un soutien supplémentaire. En doublant ce financement de la Ville de Paris pour les SIAE, nous allons créer des emplois, nous allons doubler sur la mandature et passer de 6 000 à 12 000 emplois. Cela aura un impact important dans le 14<sup>e</sup>.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 253**

– **2021 DAE 189 : Subventions (117 800 €) et conventions avec sept structures de l'insertion par l'activité économique**

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DDCT 84 : Subventions (40 000 €) à neuf structures associatives déployant des actions d'accompagnement vers l'emploi dans les quartiers populaires**

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

#### **M. MARCHAND**

Comme vous le savez, la Ville de Paris développe une stratégie et des actions en faveur de l'emploi à l'aide d'outils spécifiques pour lever les freins dits « périphériques » à l'emploi et pour éviter les ruptures et sécuriser les parcours professionnels. Les volets emploi et développement économique du contrat de ville 2015-2022 ont pour enjeu d'accompagner au mieux les publics résidant en quartiers

prioritaires dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle. D'autre part, au regard des impacts sociaux et économiques de la crise sanitaire, la Ville de Paris a souhaité renforcer les actions des associations œuvrant pour l'emploi dans les quartiers populaires par le plan Paris boost emploi lancé en novembre 2020.

Cette subvention d'un montant de 40 000 € concerne neuf structures associatives déployant des actions d'accompagnement vers l'emploi dans les quartiers populaires. J'attire votre attention sur le montant de 3 000 € dédiés à l'association "Florimont" pour son action « emplois des femmes de 45 ans et plus ». Pour votre information, elle vient compléter la DAE 150 mise en place dans le cadre du volet emploi du contrat de ville et votées en Conseil de Paris d'un montant de 7 000 €.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 254**

– **2021 DDCT 84 : Subventions (40 000 €) à neuf structures associatives déployant des actions d'accompagnement vers l'emploi dans les quartiers populaires**

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DASES 261 : Subventions (994 984 €) et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri**

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

**M<sup>me</sup> CABOT**

Ce projet de délibération a pour objet de soutenir le fonctionnement des maraudes d'intervention sociale et des maraudes interdisciplinaires pour leurs actions en faveur des personnes sans-abri et de permettre la mise en œuvre opérationnelle de l'évolution stratégique des maraudes initiée depuis plusieurs années.

Pour le 14<sup>e</sup>, deux associations sont concernées : "Oppelia" et "les Enfants du Canal".

Concernant l'association "Oppelia", il s'agit de deux actions : la maraude Bociék qui a pour vocation de faciliter l'accueil et l'accompagnement des publics immigrants par l'intervention de professionnels psychosociaux et socio-éducatifs bilingues intervenant auprès des services et publics cibles, c'est-à-dire plutôt des migrants originaires d'Europe de l'Est. Cette maraude est un partenaire clé du réseau des acteurs de la solidarité parisienne et du 14<sup>e</sup>.

La deuxième action visée est la maraude interdisciplinaire d'intervention psychosociale dans la Gare Montparnasse composée de psychologues et de travailleurs sociaux qui assure le suivi des personnes sans-abri installées dans les gares, notamment la Gare Montparnasse.

L'association "les Enfants du Canal" est concernée pour deux actions également. En premier lieu, il s'agit des maraudes d'intervention sociale. Puis, il y a le dispositif Busabri. Ce dispositif consiste en un accueil de jour pour les personnes sans-abri. Les travailleurs sociaux leur proposent un accompagnement dans leurs démarches. Ils réalisent également des maraudes pédestres dans le 14<sup>e</sup> afin de les orienter vers l'accueil de jour Busabri. En 2020, 764 personnes ont été rencontrées dans le cadre de ces maraudes pédestres et 3 991 personnes ont été accueillies dans l'accueil de jour.

Durant l'hiver 2020, le bus apparaissant peu adapté au contexte sanitaire, la mairie du 14<sup>e</sup> a mis à la disposition des "Enfants du Canal" la galerie Montparnasse, qui était fermée à ce moment-là, afin de permettre la poursuite de l'accueil de jour dans de bonnes conditions. L'association a ainsi occupé les lieux de décembre 2020 à avril 2021. Depuis, l'accueil de jour a repris boulevard Edgar Quinet, en partie dans le bus pour les entretiens individuels, mais également en extérieur aux abords du bus.

La mairie du 14<sup>e</sup> accompagne actuellement "les Enfants du Canal" dans l'élaboration d'un projet d'accueil de jour pérenne plus adapté que le bus, mais également dans sa recherche d'un nouveau lieu temporaire pour l'hiver 2021-2022.

Il est donc proposé à votre vote pour "Oppelia" une subvention d'un montant de 55 037 € pour la maraude dite Bociék et une subvention d'un montant de 57 912 € pour la maraude interdisciplinaire d'intervention psychosociale dans la Gare Montparnasse ; et pour "les enfants du Canal", une subvention de 49 556 € pour le dispositif Busabri et une subvention de 69 000 € pour la maraude d'intervention sociale. Je précise que ces montants correspondent à une reconduction des subventions attribuées pour l'année précédente.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 255**

– **2021 DASES 261 : Subventions (994 984 €) et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri**

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DDCT 62 : Convention d'objectifs avec l'association PIMMS de Paris et attribution d'une subvention (145 000 €) au titre de l'année 2022**

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

**M<sup>me</sup> CABOT**

Cette délibération a pour objet l'action du Point d'information médiation multiservice de Paris (PIMMS). Il s'agit d'un outil essentiel d'inclusion et d'accès au droit qui facilite l'accès des populations aux services publics et aux droits sociaux.

Les citoyennes et citoyens du 14<sup>e</sup> peuvent se rendre directement dans les locaux du 15<sup>e</sup>, mais également aux permanences hors les murs organisées dans le 14<sup>e</sup> pour proposer un service de proximité. Ces permanences hors les murs se tiennent notamment au centre socioculturel Noguès depuis janvier 2021. À compter du 18 novembre, il y aura une nouvelle permanence point d'accompagnement numérique appelée « PANDA » pour les démarches administratives à l'espace jeunes Le Miroir. Cette permanence a pour objet d'assister, d'accompagner et de former les publics éloignés du numérique dans leurs démarches administratives.

Le PIMMS effectue également des actions de médiation sortante, des visites à domicile pour le public senior, handicapé, isolé sur prescription des services sociaux et des bailleurs ainsi que des actions de pied d'immeuble, de porte-à-porte à domicile sur prescription des services sociaux et des bailleurs. Toutes ces actions contribuent à la lutte contre la précarité et au mieux vivre ensemble.

Nous vous remercions de bien vouloir les soutenir par l'octroi d'une subvention de 145 000 € au titre de l'année 2022 et la signature d'une nouvelle convention d'objectifs de trois ans.

---

## DÉLIBÉRATION N° 256

- 2021 DDCT 62 : Convention d'objectifs avec l'association PIMMS de Paris et attribution d'une subvention (145 000 €) au titre de l'année 2022

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs  
Pour : 28 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DDCT 88 : Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

**M<sup>me</sup> CABOT**

Ce projet de délibération a pour objet de valider la charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité. En effet, en raison de la crise sanitaire, le recensement des personnes sans-abri par l'INSEE a été annulé en 2021. Il sera donc effectué les 20 et 21 janvier 2022 en même temps que la Nuit de la Solidarité. L'INSEE propose de mutualiser les deux opérations. La charte soumise à votre approbation a pour objet de présenter les conditions dans lesquelles ces deux opérations peuvent converger afin de garantir la qualité du recensement des personnes sans-abri.

Je profite de cette occasion pour dire quelques mots sur la Nuit de la Solidarité qui a lieu à Paris depuis 2018. Cette opération de décompte vise à établir une photographie à un instant donné du nombre de personnes en situation de rue sur un territoire bien délimité, de mieux connaître les profils de ces personnes ainsi que leurs besoins. L'objectif final est d'adapter l'action sociale et les politiques publiques au plus près des besoins des personnes sans-abri.

L'édition 2021 s'est déroulée lors de la nuit du 25 au 26 mars. Elle a rassemblé 2000 volontaires, bénévoles et professionnels. 2829 personnes sans solution d'hébergement pour cette nuit-là ont été décomptées dans les rues, les parcs, le métro, les parkings parisiens... Je vous invite à aller consulter le bilan de cette édition qui vient d'être publiée sur le site de la Ville de Paris. En plus des éléments chiffrés, vous pourrez trouver l'analyse faite par l'APUR qui montre la diversité de profils et de situations des sans-abri, mais également les conséquences de la crise sanitaire constatées sur cette population.

Pour sa prochaine édition, la Nuit de la Solidarité deviendra métropolitaine avec 15 communes s'étant déjà déclarées volontaires pour mettre en place l'opération dans une logique partenariale avec la Ville de Paris. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire comme volontaire.

Je vous remercie par avance d'approuver la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri durant la Nuit de la Solidarité 2022.

---

## DÉLIBÉRATION N° 257

- 2021 DDCT 88 : Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs  
Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DDCT 75 : Candidature Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Cette délibération intervient dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France du ministère de l'Intérieur.

Concernant le contexte, la Ville de Paris concentre une part importante de populations étrangères et immigrées en raison de sa situation économique et culturelle. La maîtrise du français est un levier fort pour lutter contre l'exclusion et favoriser l'accès à l'emploi, au logement, et à la vie sociale. La Ville est engagée aux côtés de l'État et de la région pour favoriser l'apprentissage du français.

Le Réseau EIF-FEL 3 n'a rien à voir avec la tour du même nom, mais signifie : évaluation, information, formation - français en lien. Les objectifs sont de mettre en réseau les acteurs et les dispositifs d'apprentissage du français pour favoriser la mise en place de parcours sécurisés pour les personnes avec des besoins spécifiques en langue française. Depuis 2016, le Réseau EIF-FEL 3 se développe. Le 14<sup>e</sup> a accueilli une expérimentation entre 2016 et 2018 qui a permis son déploiement sur d'autres arrondissements jusqu'en 2021. Les permanences ont lieu à la maison des réfugiés et à la mairie annexe.

Le bilan depuis sa création en 2016 est que sa mission permet d'évaluer le niveau de français de plus de 4200 personnes, de favoriser gratuitement l'insertion de 7550 bénévoles et professionnels et de mettre en réseau près d'une centaine de structures adhérant à la charte EIF-FEL.

Entre 2019 et 2021, le projet a participé au financement du FAMI (Fonds Asile Migration Intégration), de la collectivité parisienne, de l'État et du Pôle emploi pour un budget total de 1 577 931 €. La Ville de Paris va à nouveau déposer une candidature auprès de FAMI. Ce projet de délibération sollicite donc l'autorisation de la maire de Paris pour déposer une demande de subvention. Je vous prie donc d'en délibérer.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 258**

– 2021 DDCT 75 : Candidature Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs  
Pour : 28 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

## QUESTIONS

– Q14 2021 19 : Question déposée par M. Cédric Villani groupe Nouveau Paris relative à la protection des espaces verts du 14<sup>e</sup>

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe la parole à Cédric Villani pour une question relative à la protection des espaces verts.

**M. VILLANI**

À l'heure où les sommets écologiques et les plans internationaux se succèdent sur les thèmes de la préservation de la biodiversité et de la résilience climatique, il est naturel de faire le point dans le 14<sup>e</sup> arrondissement sur la préservation de nos espaces verts et de nos espaces de biodiversité. À cet égard, plusieurs chantiers récents ont suscité beaucoup d'émois :

- Le projet de construction de l'îlot Reille dont les travaux ont été reportés en 2022 empiète sur l'espace vert protégé actuel. Même si le promoteur a augmenté la part prévue d'espaces verts, des interrogations demeurent sur l'impact sur la biodiversité et l'environnement.
- Au 23 rue Rémy Dumoncel, des arbres ont été coupés pour préparer un chantier de six logements en duplex. Le PLU actuel oblige à la restitution de cette superficie d'espaces verts, quitte à les déplacer et à laisser une voie d'accès aux pavillons déjà existants. Comment cela sera-t-il possible dans la disposition contrainte du site ?
- Sur le site de Saint-Vincent-de-Paul, une trentaine d'arbres ont été coupés début octobre. Des riverains affirment ne pas avoir été consultés ni informés. Pouvez-vous nous expliquer la raison de ces abattages et leur intégration dans le projet architectural ?
- Ajoutons que le square Gaston Baty suscite à nouveau l'intérêt de promoteurs immobiliers.

Dans un contexte aussi dense et contraint que le nôtre, alors que nous voyons tant d'arbres disparaître et tant d'autres menacés, quelles mesures notre arrondissement, précurseur dans de nombreux domaines, pourrait-il mettre en œuvre pour protéger dès aujourd'hui des espaces verts situés sur des parcelles constructibles sans attendre la mise en œuvre 2024 du nouveau PLU dit « bioclimatique » ?

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

J'ai lu avec attention votre question. Vous connaissez la volonté forte de la Ville de Paris pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité. C'est pour cette raison qu'un des premiers actes forts de la Mairie de Paris a été engagé dès les élections passées pour mettre en œuvre la révision du PLU avec un calendrier ambitieux, mais totalement indispensable. Les objectifs sont clairement définis et rappelés dans la délibération de la prescription du PLU voté en décembre dernier au Conseil de Paris notamment la protection des espaces verts existants, des cœurs d'îlots et la promotion d'une plus grande végétalisation dans Paris.

Le PLU actuel n'est pas à la hauteur de nos objectifs et ne fournit pas aujourd'hui les outils dont nous avons besoin. Revenons rapidement sur les quatre exemples que vous évoquez dans le 14<sup>e</sup> arrondissement :

Concernant Reille, plusieurs réponses à des questions ont déjà été apportées dans cette instance, mais je me permets de les rappeler. La majorité municipale de 14<sup>e</sup> a pris ses responsabilités en donnant des avis défavorables par deux fois au permis de construire sur ce projet privé. Après ces refus, nous avons demandé à In'li de revenir vers les habitants avec un nouveau projet moins dense et plus respectueux du site. La réunion publique a eu lieu en avril 2021. Ce nouveau projet présentait une réduction de la surface constructible d'environ 20 %, un agrandissement d'espaces verts sur la même taille avec la création d'une zone humide, une amélioration limitée en particulier en débitant des espaces non perméables. Suite à cette réunion publique, nous avons demandé à In'li de retravailler l'implantation de leur construction sur le site de manière, en particulier, à préserver deux arbres de grand développement. In'li a déposé un nouveau permis cet été qui est actuellement en instruction. Nous attendons que la procédure d'étude et d'avis de l'ensemble des services de la Ville soit donnée pour donner un avis sur ce projet en tant que majorité municipale.



Concernant Rémy Dumoncel, la mairie du 14<sup>e</sup> a émis en décembre 2019 un avis sous réserve de la confirmation du respect de l'EVP en lien avec les services de la Ville. La DEVE a donné un avis favorable considérant que le projet améliore la qualité de l'EVP en assurant une plus grande continuité écologique de la parcelle avec une désartificialisation des sols en pavé, grès, ciment et une mise en valeur de la perspective paysagère et une ouverture sur le jardin arboré voisin. Comme vous le dites dans votre question, le PLU actuel autorise a minima la restitution d'un EVP quitte à le déplacer. C'est le cas de cette parcelle avec d'ailleurs une augmentation, même si elle est peu importante, de l'EVP qui passe de 250 à 295 m<sup>2</sup>. Il est exact que cet exemple est bien la question d'une meilleure protection demain des EVP. C'est ce que va faire le nouveau PLU bioclimatique.

Concernant Saint-Vincent-de-Paul, l'abattage de la trentaine d'arbres a été inscrit dans le cadre du permis d'aménager délivré en début d'année. En amont de ce dépôt, un inventaire complet de tous les arbres a été réalisé. De nombreux échanges et un travail très fin ont eu lieu avec la maîtrise d'espaces publics afin de conserver le maximum d'arbres et de limiter strictement le nombre d'arbres abattus sur les futurs espaces publics. Ainsi le permis d'aménager obtenu présente les chiffres suivants : 41 arbres ont été conservés, 135 arbres seront plantés, soit un total 176 arbres dans le projet à terme.

Pour chaque arbre abattu, une raison détaillée a été fournie : au niveau des bâtiments Pinard, c'est une demande des pompiers de la préfecture pour permettre l'accès des véhicules de secours et pour déployer les échelles sur le nouveau bâtiment. Au niveau du bâtiment Denfert, la création d'une voie d'accès au site au droit du bâtiment Denfert et au droit d'entrée des nouveaux bâtiments a impacté 11 arbres. Ces nouvelles voies seront créées en étant largement végétalisées et plantées. D'autre part, cela peut paraître un paradoxe, mais la mise en œuvre du plan Paris pluie nécessite un abattage pour un renouvellement du terrain afin de permettre des installations intégrant mieux les eaux pluviales dans le site d'espaces publics.

Il est inexact que les riverains n'aient pas été informés. Une réunion publique s'est tenue le 18 novembre 2020, soit préalablement au dépôt du permis d'aménager, comme cela a été le cas sur tous les permis de construire sur Saint-Vincent-de-Paul. De plus, un courrier signé par Sylvie Borst, la directrice générale de P&MA, a été adressé à tous les riverains en septembre dernier pour les informer de ces abattages et de la plantation de 135 nouveaux arbres. Nous pourrions vous en donner une copie.

Concernant plus largement les espaces verts sur Saint-Vincent-de-Paul, aujourd'hui, c'est un espace vert de 2500 m<sup>2</sup> et il sera demain de 7600 m<sup>2</sup> sans compter les toitures végétalisées.

Concernant le quatrième lieu auquel vous faites allusion, le square Gaston Baty, je pense que vous faites allusion à la parcelle du 8 Gaîté de Jolivet. Il ne s'agit pas de promoteurs privés, mais des opérateurs de la ville (Soreqa et Élogie-Siemp). Pour rappel, la mairie du 14<sup>e</sup> et la Ville de Paris ont obtenu la démolition dans le cadre d'un arrêté de mise en péril ainsi que l'expropriation du bâtiment. Cela a été très long et très difficile avec un propriétaire non conciliant. La Ville a racheté la parcelle et engagé une procédure de déclaration d'utilité publique. L'expropriation a été obtenue, car la Ville s'est engagée à construire des logements sociaux. Si cette destination était modifiée, le droit de rétrocession à l'ancien propriétaire pourrait être envisagé. La mairie du 14<sup>e</sup> a demandé à Élogie-Siemp de présenter aux habitants du quartier les différentes options envisagées sur cette parcelle en toute transparence avec le budget chiffré ainsi que l'impact juridique auquel je faisais allusion sur la rétrocession pour la Ville. Je voudrais d'ailleurs préciser que cette parcelle n'est pas, en termes d'urbanisme, un espace vert. Cette réunion publique a eu lieu le 6 octobre dernier et a permis de présenter aux riverains un projet dédensifié par rapport à celui qui était avancé même dans le cadre de la déclaration d'utilité publique : une diminution de 25 % de la surface de plancher, ce qui est le pourcentage maximum autorisé dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique. Ce projet permet également la libération d'emprise au sol pour la création d'une placette végétalisée devant le nouvel immeuble qui sera construit, ouvrant une perspective de l'impasse de la Gaîté vers le square Gaston Baty. Il y a également une destination de pension de famille de 27 logements pour ce bâtiment au lieu des 37 envisagées.

En conclusion, vous nous demandez les mesures que nous comptons mettre en œuvre dans notre arrondissement pour protéger dès maintenant les espaces verts sans attendre le nouveau PLU. Je note d'ailleurs que vous présentez notre arrondissement comme précurseur dans de nombreux domaines et je salue cette appréciation totalement positive.

Parmi les mesures que nous mettons en place, il y a le plan arbres. Nous avons un nouvel outil à notre disposition pour atteindre nos objectifs. Le plan arbres qui a été présenté à la fois au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris permet de mieux protéger la canopée parisienne et sa déclinaison sur notre arrondissement. Pour reprendre l'exemple de Saint-Vincent-de-Paul et de notre volonté environnementale sur ce projet, nous avons anticipé le plan et vous connaissez la doctrine exigeante de la Ville aujourd'hui en termes de compensation : un arbre de grand développement égale trois arbres de moyen développement ou huit arbres de petit développement. Cette compensation très importante sera appliquée et même dépassée sur Saint-Vincent-de-Paul. Nous allons appliquer cette compensation sur tous les projets de construction qui nous seront présentés.

Une autre mesure est une vigilance dans le cadre de l'étude des permis de construire. Nous sommes extrêmement vigilants. Aujourd'hui, je rencontre très régulièrement des promoteurs, publics ou privés, et nous demandons à les rencontrer avant le dépôt officiel du permis. Nous les incitons systématiquement avant le dépôt du permis à présenter leur projet aux riverains, quelle que soit la taille du projet de construction. Nous avons des points de vigilance très importants sur ces permis que nous expliquons aux promoteurs, qu'ils soient publics ou privés : la densité du projet, le type de programmation envisagée, l'impact environnemental et architectural des futurs projets avec le respect des espaces verts actuels et leur développement (respect des arbres et de leur augmentation, pleine terre, désimperméabilisation, végétalisation...), la qualité du bâtiment des logements, les matériaux utilisés, le plan climat, l'isolation, la luminosité, la qualité des matériaux biosourcés. Voilà tous les points de vigilance que nous opposons à ceux qui veulent déposer des permis de construire sur Paris.

De plus, lors de réhabilitation de gros immobiliers du parc social dans notre arrondissement, au-delà de la mise en œuvre du plan climat sur les bâtiments, nous étendons avec les bailleurs la réflexion sur les abords des bâtiments. Il y a par exemple les projets au 63, rue des plantes, avec Paris Habitat, et la réhabilitation des immeubles RIVP porte de Vanves avec en particulier la transformation des places de parking en espaces verts. C'est un travail que nous faisons avec les bailleurs, mais aussi avec les locataires.

Parmi les autres outils que nous avons, il y a la démarche municipale « embellir » qui est une démarche importante avec notamment le projet « embellir le quartier Grand Montparnasse ». Il y a eu une réunion de présentation en septembre dernier sur l'ensemble des projets. Je vous incite à voir tous les développements de la végétalisation dans ce projet. Sur la forêt urbaine, vu que vous avez posé une question à ce sujet, Guillaume Durand va y répondre au nom de la majorité.

Ce sont toutes les actions que nous mettons en place entre les deux PLU. Je conclurai en disant que nous sommes très actifs dans notre arrondissement en participant très régulièrement avec Madame la Maire aux instances de mise en place dans le cadre du nouveau PLU en organisant la concertation de la révision du PLU. Je vous invite tous à suivre le débat en Conseil de Paris la semaine prochaine suite à la présentation de la Maire de Paris sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement du futur PLU bioclimatique.

#### **M. VILLANI**

Merci beaucoup pour ces commentaires. La réponse ne m'a pas semblé trop longue au vu de l'importance du sujet. Il s'agit d'un travail extrêmement important qui mérite d'être suivi régulièrement. Je vous remercie pour la quantité de détails fournis.

– **Q14 2021 20 : Question déposée par M. Cédric Villani groupe Nouveau Paris relative à l'état d'avancement du projet de la ferme pédagogique à l'école Maurice d'Ocagne**

#### **M. VILLANI**

Pour remettre en contexte, en novembre 2020, en réponse à un vœu qui suggérait la promotion et l'initiation aux principes du développement durable dans les écoles, vous nous avez informés qu'il s'agissait de mesures déjà mises en œuvre et vous avez cité un projet « vaisseau amiral » de ferme pédagogique à l'école Maurice d'Ocagne.

Un tel projet a tout pour enthousiasmer. Cela peut être à la fois un support pédagogique extrêmement efficace, un facteur de lien social et une source de rapports concrets entre les élèves et l'agriculture.

Où en sommes-nous ? Quelle est l'avancée de ce projet de ferme pédagogique ? Où en est-on dans la mise en œuvre ? La direction des affaires scolaires a-t-elle donné son feu vert ? Pouvez-vous nous informer sur le cahier des charges, l'implication de l'équipe pédagogique dans sa construction, la sélection de la composition d'un éventuel potager ? Quelles ressources humaines seront mises en œuvre pour le suivi ? Un partenariat avec une ferme d'Île-de-France ou d'ailleurs est-il à l'ordre du jour ? Comment s'inscrit le financement dans le budget de l'arrondissement ?

## **M. BOUABBAS**

Merci pour cette question intéressante qui permet de mettre en lumière ce très beau projet mené par un certain nombre de partenaires sur le centre scolaire Maurice d'Ocagne, car nous avons la chance d'avoir un « campus » extrêmement vaste.

Le travail est coordonné par nos services, car il s'agit de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance du 6<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissement (CASPE) pour créer un campus au sein de cette école, un centre ressource environnement destiné aux enfants scolarisés de l'arrondissement (de cette école et au-delà) et aux centres de loisirs de tout l'arrondissement.

Notre objectif est de développer les activités de sensibilisation à la nature et aux enjeux environnementaux par le biais d'activités diverses comme le jardinage, le tri, le recyclage des déchets, le compost ou l'apprentissage du vélo. À ce titre, plusieurs supports pédagogiques ont été mis en place : jardin potager en partie hors-sol d'une surface de 100 m<sup>2</sup>, petite mare et verger.

Le projet de ferme pédagogique s'inscrit dans une réflexion plus globale menée en collaboration avec la CASPE, la division 6-14 de la DEVE, le CAUE (centre d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Paris), la ferme de Paris, l'académie du climat qui a ouvert à Paris centre et le pôle des enjeux éducatifs contemporains de la direction des affaires scolaires. L'équipe pédagogique (institutrices et instituteurs, directeur et directrice et animateurs et animatrices) et les deux REVE sont partie prenante de ce projet.

Ont déjà eu lieu la remise en état du jardin pédagogique qui a souffert du confinement, l'installation de nichoirs et d'hôtels à insectes, la plantation d'une quinzaine d'arbustes, la remise en état du lombricomposteur, le retournement de la terre et l'ajout de compost par les équipes de la DEVE, la commande d'une trentaine d'espaces potagers issus des serres de Rungis et la plantation de ces espaces à Maurice d'Ocagne, mais également dans d'autres écoles. Les enfants sont venus choisir les plantes installées dans les jardins pédagogiques de leur établissement scolaire. Il y a eu également l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie et le raccordement des jardins au circuit d'eau pour l'arrosage.

Vous rappelez dans votre question le projet de poulailler qui est effectivement en cours. Un poulailler a déjà été acheté fin 2020 et trois poules devaient y être installées. Malheureusement, nous avons connu l'an dernier un épisode de grippe aviaire qui a décalé le projet. Dans les mois à venir, le poulailler devrait être enfin installé, même si j'ai cru comprendre qu'il y avait de nouveau une alerte de ce point de vue. Nous allons installer ces poules. Je compte sur notre collègue Sidonie pour nous conseiller sur le type de poules à installer.

Parallèlement à l'arrivée des poules, d'ici septembre prochain, d'autres objectifs vont se mettre en œuvre : acquérir une serre de bouturage, fabriquer un transporteur ou une brouette, terminer la future salle de formation qui devrait être livrée après les vacances de Noël, continuer à mener la réflexion sur le projet Oasis amorcé cet été par les travaux de reprise menés sur la cour élémentaire. Actuellement, une réflexion est menée par les équipes du CAUE avec toute la communauté scolaire de l'école pour avoir des travaux qui continueront l'été prochain afin de faire des deux cours (élémentaire et maternelle) des cours Oasis. À terme, il y aura une réflexion sur l'ouverture de cet espace à l'extérieur, peut-être le samedi, durant les prochains mois. Il faudra évidemment prendre toutes les garanties compte tenu de la taille très importante de ce site. Nous pouvons imaginer un système où l'ouverture serait reliée au centre sportif Jules Noël. En effet, une porte le relie au groupe scolaire.

Enfin, le financement est porté par la CASPE. Nous avons également des financements pour les cours Oasis.

## **M. VILLANI**

Merci, M. Bouabbas. Je suis heureux de voir que le projet avance que de plus en plus d'actions ont pu se mettre en place. Nous pouvons commencer à entrevoir quelque chose d'extrêmement intéressant.

– **Q14 2021 21 : Question déposée par M. Cédric Villani groupe Nouveau Paris relative à une forêt urbaine place de Catalogne**

## **M. VILLANI**

Ma troisième question porte sur la forêt urbaine. La presse s'en est largement fait l'écho. Notre arrondissement va accueillir la première forêt urbaine de la capitale place de Catalogne. La végétalisation d'une place aussi minérale a de quoi susciter de grands espoirs. Quelques questions doivent être posées pour clarification. Quel sera le sort de la fontaine, œuvre d'art en soi ? Peut-elle être détruite ou déplacée ? Restera-t-elle sur place ? On annonce quelque 220 arbres et 880 arbustes. Comment seront-ils sélectionnés, préparés et acheminés ? Quels sont les objectifs de la consultation que vous avez initiée auprès des Parisiens sur la plateforme [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) ? Comprend-elle les types et emplacements des voies de circulation, les équipements connexes, le plan de circulation qui sera inévitablement modifié par cet aménagement ? Pouvez-vous nous préciser quelles sont les données actuelles du flux de circulation ? Où va-t-on réaliser les projections de ce flux après la transformation de la place ? Quel aménagement est prévu en sous-sol ?

Lors de la réunion publique de présentation de ce projet, le coût de 9 millions d'euros a été avancé. Il a également été avancé que cette forêt ne nécessiterait aucun entretien. Pouvez-vous confirmer ces informations et donner plus de précisions ?

Des opérations similaires envisagées à Opéra, Henri Frenay ou place de l'Hôtel de Ville ont été défavorablement évaluées, soit par impossibilité matérielle, soit pour cause de coût d'entretien trop élevé. Qu'est-ce qui rendrait le site de Catalogne plus favorable ?

Pouvons-nous faire le point sur la procédure qui aboutira à cette forêt urbaine et sur les étapes qui sont à ce jour en demande d'arbitrage ? Enfin, quelles estimations et évaluations ont été faites quant aux bienfaits à attendre pour le quartier, en particulier le potentiel de rafraîchissement en cas de canicule ?

## **M. DURAND**

Concernant la fontaine qui est une œuvre d'art en soi, elle n'est plus en service depuis début 2013 et a connu depuis sa livraison en 1988 des difficultés de fonctionnement. Il y a plusieurs opérations de réparation, dont une très importante en 2000 pour un montant d'un million d'euros. Malheureusement, elle continuait à dysfonctionner et à coûter beaucoup d'argent en frais de fonctionnement à la Ville, notamment à cause d'une déperdition d'eau assez importante ainsi que des questions d'entartrage d'un certain nombre d'éléments de tuyauterie. Il a donc été décidé de ne pas engager de nouvelles dépenses de réparation et d'acter sa dépose dans le cadre de ce nouveau de projet. Compte tenu de sa taille et de ses problèmes de fonctionnement, elle ne pourra pas être remontée à un autre endroit. Un travail est en cours pour imaginer la réutilisation de certains éléments, que ce soient les caniveaux en fonte ouvragée ou certains pavés de granite noir qui la composent, afin de conserver la mémoire de l'œuvre sur la place de Catalogne. À ce propos, la Ville de Paris est en contact étroit avec Mme Béatrice Haber, la fille du concepteur de la fontaine, Shamaï Haber, depuis le démarrage du projet. Des propositions ont été faites par la Ville pour assurer le rayonnement de cet artiste et de son œuvre dans son arrondissement et la recherche d'un accord est en cours avec Mme Haber et nous continuons d'avancer de manière conjointe avec elle.

Concernant le nombre d'arbres et d'arbustes, le nombre exact n'est effectivement pas déterminé. Le cahier des charges que s'est fixé la Ville en termes de forêt urbaine est effectivement d'avoir au minimum 10 arbres et 40 arbustes aux 1000 m<sup>2</sup>. C'est effectivement le calcul que vous avez fait. L'idée est d'avoir une densité importante avec plusieurs strates (une strate basse, une strate moyenne et une strate élevée) qui s'auto-alimentent et s'auto-protègent, ce qui permet d'avoir un développement en harmonie où les sujets s'aident mutuellement à se développer. La composition exacte de la forêt sera spécifiée un peu plus tard. Nous ne sommes qu'en phase d'avant-projet. Mais conformément au plan biodiversité, la majeure partie des essences qui seront plantées seront des essences indigènes du Bassin parisien, avec une diversité d'essences importante qui permettent d'alimenter les différentes strates.

Sur la consultation que nous avons initiée et que vous retrouvez sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr), les objectifs sont multiples. Il s'agit d'abord d'envisager les usages futurs de cette place. Il y aura bien sûr une forêt urbaine en son centre, mais également une modification de la circulation avec une plus grande place faite aux mobilités, mais aussi aux piétons, notamment sur la partie sud. La question de savoir quels seront les usages dans cette partie sud qui sera rendue entièrement aux piétonnes et aux piétons. Sur la forêt elle-même, la question se pose de la traversée : doit-elle se faire ? Doit-elle se faire tout de suite ou après un certain nombre d'années de développement ? Doit-elle se faire la nuit ? Les questions sont posées. Vous verrez sur le site que les questions sont multiples et permettent d'envisager les différents aspects de ce projet.

Vous parliez justement du plan de circulation et des flux afférents. Le plan de circulation reprend le vœu exprimé par le conseil de quartier Pernety dès 2019, à savoir de rattacher le centre de la place, donc la forêt urbaine, à la coulée verte Vercingétorix au sud même s'il y aura aussi une continuité avec la future rue du Commandant Mouchotte qui a également vocation à être très fortement arborée dans le cadre du projet Maine-Montparnasse. Une étude de circulation a été réalisée. La future circulation de la place reprendra la forme d'un fer à cheval, c'est-à-dire qu'il y aura une voie réservée aux livraisons, aux piétons et aux vélos entre la rue Alain et la rue Jean Zay, ce qui aboutira donc à réserver la rue aux vélos et aux livraisons également sur la portion de la rue du Château entre la place de l'abbé Lebeuf et la place de Catalogne. C'est une modification assez légère du plan de circulation, puisque le fer à cheval sera bien en double sens pour les voitures. Nous retrouvons un peu ce que nous avons place de la Bastille, car à part cette portion de la rue du château, toutes les autres rues continueront d'être desservies en entrée et en sortie, ce qui ne modifiera pas grandement le flux de circulation. Le nombre de voies réservées aux voitures sera réduit, mais quand on connaît la grande place accordée à la voiture sur cette place et au trafic relativement peu important, on se rend compte que cela n'aura pas beaucoup d'impact. Néanmoins, concernant les flux notamment ceux du futur centre commercial Gaîté, avec ma collègue Agnès Bertrand, nous avons vérifié que le nombre de flux passant par la place de Catalogne sera relativement restreint. Il n'y a donc normalement pas d'inquiétude à avoir sur l'axe de circulation automobile et de livraison sur cette place.

Sur le sous-sol, il y aura finalement peu d'aménagements. Le sol accueillera simplement un substrat pour planter des arbres. Le local de fontainerie sera conservé pour des besoins techniques, notamment en cas de maintien de la présence d'eau sur la place. Mais l'avantage de la place de Catalogne est qu'il n'y a quasiment pas de réseaux souterrains sous la fontaine, ce qui a permis de le choisir très rapidement pour y installer du substrat et planter des arbres.

Vous évoquez le coût qui a été annoncé en réunion publique et le fait que cette forêt ne nécessiterait aucun entretien. Comme j'ai prononcé ces paroles, je précise que je n'ai pas dit « aucun entretien », mais « le moins d'entretien possible ». Je rappelle que l'objectif des forêts urbaines est d'avoir un écosystème autonome. Ce ne sera pas forcément le cas au début. Nous aurons besoin de compléter la récupération des eaux de pluie avec de l'arrosage au début du développement. Mais au fur et à mesure des années, le développement des trois strates permettra que l'eau de pluie suffise à l'entretien. Je précise que cette forêt ne sera pas accessible au public. Il y aura peut-être une ou deux traversées, mais l'ensemble de la forêt ne sera pas accessible. Nous ne serons pas sur un bois comme le bois de Boulogne ou le bois de Vincennes. Ainsi, nous ne retrouvons pas les problématiques de sécurité que nous avons dans l'espace public, notamment avec le fait de devoir empêcher la chute de branches mortes. Avoir des sujets qui disparaîtront pour en retrouver d'autres fera partie du fonctionnement de la forêt. Il y aura donc un aspect sauvage de cette forêt. Ce qui permettra de limiter l'entretien. Il y a eu également des questions sur la biodiversité. Un des grands avantages de cette forêt est que des espèces animales pourront se développer dans la forêt et auront vocation à y rester. En conséquence, l'impact humain et la présence humaine devront être fortement limités pour que cet écosystème reste autonome et viable.

Concernant les autres projets de forêts urbaines que vous avez mentionnés, comme je vous le disais, les avantages de la place de Catalogne sont la conception ancienne qui fait qu'il y a une beaucoup trop grande place pour la voiture avec l'îlot de chaleur présent qui donne envie de la végétaliser fortement, la quantité de réseaux souterrains extrêmement faibles en centre place et la grande surface nécessaire au développement d'une forêt urbaine. Sur les autres projets, je suis ennuyé pour vous répondre, car je pense que cela ne concerne pas le 14<sup>e</sup> arrondissement. Nous pourrions éventuellement discuter ailleurs. Je pense que la discussion globale sur les autres projets aura lieu en Conseil de Paris.

Concernant la procédure que vous mentionnez et les étapes à jour, la phase de concertation est en cours avec la poursuite parallèle des études techniques. Le « permis de démolir » de la fontaine (mais nous préférons parler de dépose) a été déposé.

Il y aura un avant-projet à partir du second semestre 2022 qui permettra non pas de commencer à planter, mais de mettre en place le nouveau plan de circulation afin que les riveraines et les riverains puissent s'acclimater à ce plan de circulation. Cet avant-projet mettra en place des éléments de végétalisation et une exposition in situ sur le concept de forêts urbaines et potentiellement sur l'œuvre de Shamaï Haber qui reste un élément emblématique de la place.

Les travaux préalables commenceront fin 2021 avec un désamiantage dans la rue du Commandant Mouchotte et se poursuivront jusqu'en 2023 et début 2024. La livraison totale de l'aménagement est prévue avant le lancement des Jeux olympiques 2024. Ce sera la première forêt urbaine et elle devrait arriver d'ici deux ans.

Vous demandez les estimations des bienfaits sur le quartier et en particulier le potentiel de rafraîchissement. Une plantation très dense d'arbres et d'arbustes et des végétaux de plus faible hauteur d'origine indigène vont permettre de créer un écosystème presque inédit en ville et en zone très dense avec le développement de végétation, mais aussi de faune. Le rafraîchissement urbain est une évidence grâce à la présence des arbres. Il y aura de l'ombre. Il y a la question de l'évapotranspiration du feuillage. Nous savons que plus la densité est forte, plus cette évapotranspiration est importante. Le sol lui-même sera relativement humide. Dans les préprojets, nous travaillons à l'éventuelle installation d'une véritable zone humide dans la forêt. Cela aura donc des impacts dans la forêt, mais aussi sur les abords immédiats. Nous pouvons vraiment espérer que l'ensemble de la place sera grandement rafraîchi, ce qui pourra être d'un effet immédiat sur la partie piétonne que nous créons.

Je n'ai pas besoin d'expliquer les bienfaits des arbres en termes de captage du carbone. J'ai déjà parlé de la biodiversité. Nous savons également que plusieurs études sanitaires ont été faites à différents endroits sur le bien-être que peut provoquer un espace planté et arboré dans les espaces piétonnés.

Voilà l'ensemble des avantages. Je n'ai pas de chiffres à vous donner en termes de diminution de la température, mais nous savons que planter des arbres de manière très dense peut faire diminuer en moyenne de 5°, notamment lors des périodes de canicule. Nous aurons l'occasion sur le long terme de voir les effets de cette forêt urbaine.

Je voulais vous remercier pour les trois questions que vous avez posées. Cela nous permet de passer du temps durant ce Conseil sur les questions environnementales. Vous avez évoqué les sommets actuels. C'est agréable de passer du temps sur les enjeux principaux de cette mandature : la lutte contre le réchauffement climatique et les projets d'adaptation et de résilience par rapport aux dégâts que nous allons connaître quoiqu'il arrive.

#### **M. VILLANI**

Merci pour cette réponse détaillée et pour vos remerciements finaux.

J'ai juste une petite réaction. Vous évoquez les discussions avec l'héritière de l'artiste. Y a-t-il des cas dans lesquels la négociation peut durer longtemps et retarder le projet ? Sans trahir le détail des négociations, y a-t-il une sensibilité particulière sur ce sujet ?

#### **M. DURAND**

Le processus de discussion avec l'héritière de Shamaï Haber a été tenu depuis de nombreux mois. Tout est fait avec la direction des affaires culturelles et la direction des affaires juridiques pour qu'il n'y ait pas de retard dans le projet suite à nos discussions. Je crois que nous sommes sur la bonne voie pour obtenir un accord de la descendante de Shamaï Haber. Je ne me fais pas de soucis sur ce point.

#### **Mme PETIT**

Merci beaucoup. Je vous propose de passer à l'examen des vœux. Nous en avons quelques-uns déposés par le groupe de la majorité. Je propose de donner la parole à Guillaume Durand, pour présenter le premier vœu des élus de la majorité municipale, sur le quick commerce.

---

## VŒUX

– V14 2021 39 Vœu déposé par Mme Carine Petit, M. Guillaume Durand et les élu·e·s de la majorité municipale ; relatif aux multiples risques liés au développement du quick commerce, qui se veut « plus rapide que le consommateur »

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

### **M. DURAND**

Merci beaucoup, Madame la Maire. Nous faisons face aux conséquences du confinement, des conséquences que nous n'avions pas forcément anticipées, mais la sédentarité forcée du confinement a ouvert la porte à un certain nombre de pratiques et de modes de consommation dont nous faisons les frais aujourd'hui.

En l'occurrence, je pense à ces questions de quick commerce, c'est-à-dire commerce rapide, instantané, c'est vouloir se faire livrer un plat ou ses courses en dix, quinze, vingt minutes. Cela a des conséquences importantes sous différents aspects.

Le premier point, c'est la concurrence quasi déloyale avec le commerce de quartier, car si certains restaurateurs, et notamment certains restaurateurs locaux, ont pu avoir recours à ces livraisons et nous avons pu nous en féliciter pendant la crise sanitaire, on voit aussi le développement de ce qu'on appelle des dark kitchens, qui sont des locaux où un certain nombre d'opérateurs, que je ne peux pas qualifier de restaurateurs, mais d'opérateurs de cuisine, dans lesquels ils se regroupent et mutualisent pour réaliser des plats et ce sont des locaux qui ne sont pas ouverts au public, donc ce ne sont pas des activités complémentaires pour les restaurateurs, mais bien une mono-activité.

C'est aussi l'équivalent dans le domaine de la livraison de courses à domicile. De la même manière, il y a toujours eu des livraisons par Internet d'un certain nombre d'antennes, dans le 14<sup>e</sup>, comme ailleurs, c'est le fait d'ouvrir des magasins qui ne sont pas accessibles au public, mais ce sont des mini entrepôts desquels partent un certain nombre de livreurs pour livrer les courses encore une fois très rapidement.

Cette concurrence est assez importante et se fait ressentir, et notamment dans le 14<sup>e</sup> où nous avons pourtant un tissu de commerce de proximité extrêmement important et auquel nous tenons.

Cela a aussi des conséquences sur l'espace public, avec des livreurs et des livreuses qui sont soumis à des cadences extrêmement importantes, ce qui les incite à avoir des comportements, à vélo ou à scooter, qui sont dangereux, en premier lieu, pour elles et eux, mais aussi pour les riveraines et les riverains. Je pense que nous avons toutes et tous rencontré des livreurs qui parfois roulaient trop vite, sur le trottoir, ou roulaient à contresens. Et nous savons que c'est très dangereux.

La question plus globale de l'Ubérisation que nous avons eu déjà l'occasion de traiter dans ce Conseil concerne le fait qu'un certain nombre de salariés sont parfois dans un statut d'autoentrepreneur, et non pas avec des statuts de contrat à durée indéterminée ou déterminée, qui pourraient leur assurer une plus grande stabilité. La question du bien-être au travail n'est pas du tout prégnante dans cette nouvelle forme d'entreprise.

Face à cela, nous pensons qu'il est important de se mobiliser avec la Ville de Paris et nous faisons plusieurs propositions :

- D'abord, que la Ville commande à l'APUR un diagnostic qui soit économique, mais aussi sociologique de la situation de ce type de commerce à la ville, avec le type d'impact sur l'environnement d'abord, mais aussi les conditions de travail, sur le développement économique de nos quartiers et le lien social de proximité.
- Que nous puissions ensuite réfléchir à enrichir notre éventail d'outils réglementaires sur la gestion et la régulation de ce type de commerce, afin que, bien sûr, dans le respect de la liberté d'entreprendre, nous puissions développer de nouveaux outils qui puissent contraindre ces entreprises notamment à se mettre en conformité avec nos exigences, et sociales et environnementales.

- Et la proposition d'une mission transversale, qui intégrera les élu e s, les services, mais aussi les citoyennes et citoyens, les chambres de commerce, les commerces de proximité, pour travailler à la régulation de ce nouveau mode de commerce à Paris et dans les arrondissements.

Et en conclusion de cette présentation, je voudrais dire que l'idée, ce n'est pas de complètement interdire ce genre de pratique qui peut avoir une utilité, notamment pour un certain nombre de familles monoparentales, mais de ne pas laisser envahir cette concurrence par rapport à nos commerces de quartier qui doivent rester le cœur commercial de notre arrondissement.

**Mme PETIT**

Patrick VIRY, Valentin GUENANEN, et Olivia POLSKI.

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. Le vœu que vous avez déposé nous paraît très intéressant, et aller dans le bon sens. J'aurais juste voulu évoquer trois points, à sa lecture.

Les deux premiers concernent la formulation de votre vœu. Sur le premier paragraphe, nous voudrions vous proposer d'être un peu plus précis sur l'aspect environnemental, en pointant du doigt et de la plume les nuisances sonores, car je pense que ce type de commerce est à l'origine d'une forte détérioration du confort sonore des habitants. Je pense que cela ne « mange pas de pain » de l'ajouter, et cela pourrait peut-être sécuriser l'analyse de l'APUR, en tout cas inciter l'APUR de le traiter.

Le deuxième point de votre conclusion est plus une gêne à la lecture. Quand vous parlez de contraindre, nous pensons tout de suite qu'il y a un problème. Nous sommes intuitivement plutôt portés à penser qu'il y a plutôt des problèmes dans ce secteur que dans d'autres. De deux choses l'une, soit il y a des problèmes, c'est avéré, il faut faire autre chose, cela relève d'un contentieux, ou je ne sais quoi, soit il n'y a pas de problème, ou en tout cas une hypothèse de problème, vous ne pouvez pas dire contrainte, il faut appeler à une étude, mais il faudrait rester plus neutre sur la formulation.

Le troisième point, et je serai plus court, vous avez parlé dans le développement, dans les considérants, quelques lignes au-dessus, de sentiment de sécurité, je pense que vous pourriez aller jusqu'à sécurité tout court, ce serait plus juste et plus en phase avec le ressenti des gens.

J'ai terminé, Madame la Maire.

**Mme PETIT**

Merci, Monsieur VIRY. J'avais inscrit Valentin Guenanen.

**M. GUENANEN**

Merci, Madame la Maire. Je ne vais pas être très long. Pour moi, il y a deux choses différentes dans ce très bon vœu qui pointe deux vrais sujets, la question des dark stores, et la question des quick stores, quick commerces.

Nous sommes en sortie de crise, nous sortons d'une période qui est extrêmement compliquée pour les commerçants et nous avons deux grands effets. Nous avons d'un côté les commerces qui se portaient bien avant la crise et qui se portent bien après la crise, parce qu'ils ont été aidés, accompagnés. Et il y a ceux qui sont dans une situation peu viable et qui se sont retrouvés dans des difficultés, dans des situations très complexes. Dans ces moments-là, nous voyons une économie parallèle émerger. C'est la question des dark stores qui arrivent. Ce ne sont pas des commerces. Il s'agit de travail illégal. On emploie des gens dans des conditions frauduleuses, inacceptables et nous devons pouvoir le dénoncer, nous devons pouvoir exiger de nous retrouver à accompagner la reprise du commerce, la création de nouveaux commerces de proximité, sans aller dans cette extrémité-là, d'une économie parallèle qui est incontrôlée, qui ne respecte pas les salariés, dans laquelle le cadre nous échappe.

C'est à mon avis à ne pas confondre avec les changements d'usage dont Guillaume parlait tout à l'heure, qui est de dire qu'aujourd'hui, nous avons des usages qui ont changé après la crise du Covid, la question de la sédentarité, la question de la livraison et cela, à la mairie, nous agissons au quotidien, nous discutons avec les grandes enseignes de livraison rapide, sur les questions de



nuisances. Nous parlons avec les associations de commerçants qui rencontrent des difficultés sur la petite médiation des rues et je pense à Odessa et à Montparnasse notamment avec des livreurs qui vont de plus en plus vite et qui font un peu n'importe quoi sur le respect du Code de la route. Nous écrivons régulièrement que ce soit, sans les citer, à Deliveroo, à Uber Eats, pour rappeler le cadre, la réglementation.

Il y a une action qui est menée par la Ville de Paris. Il n'empêche qu'il faut accentuer cela et que c'est pour cela que le vœu va dans le bon sens et le groupe Paris en commun s'associe pleinement, comme l'ensemble de la majorité, pour voter favorablement ce vœu. Merci.

### **Mme POLSKI**

Pour apporter un début de réponse, je ne sais pas si c'est un hasard complet, mais nous avons déjà au prochain Conseil de Paris une réponse à votre demande, puisque c'est l'objet de la convention triennale qui est votée, qui sera soumise au vote avec l'APUR et qui met notamment trois points à l'ordre du jour de cette étude et le premier point est la question d'une étude sur les dark stores, les dark kitchens à Paris.

Si je peux me permettre, ce premier considérant est déjà inopérant, car cela fait déjà partie du programme de travail qui était prévu avec l'APUR, car cela fait effectivement partie de nos sujets de préoccupations. Nous voyons bien que ce sont des sujets qui se sont développés avec le confinement, puisqu'avant, nous avions des livraisons, nous avions des opérateurs type Uber Eats, qui avaient déjà avancé une certaine dynamique. Les dark kitchens, ce qui est compliqué, notamment parce que nous avons mis des verrous et il y a des choses qui sont possibles, les dark stores, ce n'est pas possible au PLU. Il s'agit d'une action que nous pouvons mener aujourd'hui. Les dark kitchens, cela est plus compliqué, parce qu'ils font de la préparation sur place, ils cuisinent sur place. Et donc aujourd'hui, dans le PLU, ce n'est pas possible de faire le distinguo. Cela fait partie des sujets qui sont au travers du PLU, en termes de protection des commerces. Nous allons essayer de voir ce que nous pouvons trouver comme levier, comme nouvelles choses à mettre dans le futur PLU sur cette question-là.

Aujourd'hui, nous pouvons faire des choses sur les dark stores, sur les dark kitchens, cela est plus compliqué, en tout cas en l'état actuel du PLU.

Je partage les considérants. Cela a de vraies conséquences pour le commerce de proximité, cette multiplication des livraisons. Après, effectivement, il faut entendre le fait que cela correspond maintenant à un nouveau mode de consommation extrêmement rapide. C'est cela, le quick commerce. Avant, les livraisons prenaient entre trois à cinq jours. Aujourd'hui, ce sont des livraisons dans l'heure. Évidemment, celui qui a mis le pied là-dedans, c'est Amazon et il y a une espèce de surenchère sur le sujet. Nous allons avoir besoin, à un moment donné, au-delà de ce que nous pouvons faire nous, que la loi change. Sur ces sujets-là, nous sommes aussi, par bien des aspects, malheureusement, assez démunis, et il faut que la loi mette en place des cadres de régulation de ce commerce qui, aujourd'hui, est considéré un peu comme de l'entrepôt, alors que la vitrine existe, sauf qu'elle est dématérialisée.

Nous ne sommes pas du tout dans le même champ. Aujourd'hui, ils interviennent plutôt dans un champ type entrepôt en termes de législation, alors qu'ils font du commerce. Évidemment, en plus, pour certains, ils pratiquent des tarifs sur les questions de livraisons qui sont des prix cassés, que les commerces de proximité ne peuvent pas se permettre eux-mêmes de pratiquer.

Toujours est-il que je répondais juste sur les éléments de fond. Je suis favorable au vœu. Nous allons continuer à travailler sur cette question-là. Mais c'est pour vous dire que d'abord, il y a déjà des choses enclenchées depuis un certain temps, de mon côté, en termes de travail, à la demande de la Maire de Paris.

### **Mme PETIT**

Cédric VILLANI, et ensuite, Guillaume Durand.

### **M. VILLANI**

Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un excellent vœu qui aborde un problème majeur et dont nous avons pu voir l'émergence ces derniers temps, les questions qui pouvaient avoir leur utilité dans certains contextes particuliers, mais dont on peut craindre qu'elles ne s'installent comme de vrais problèmes de société. La course à la vitesse et à la livraison ultrarapide est une impasse du point de

vue de la société. C'est quelque chose qui va à l'encontre des principes de vie sociale qui doivent aller avec l'ensemble des activités de restauration. C'est aussi quelque chose qui va installer une concurrence délétère, avec un risque d'asphyxie pour nos commerces de quartier et de proximité, nos espaces de restauration de proximité, qui sont si importants pour l'animation de l'espace public.

J'insiste aussi sur la généralisation du modèle en tout livraison qui aboutira à une isolation croissante des uns et des autres, société dans laquelle les gens ne se rencontrent plus. Nous savons à quel point c'est important dans le cadre d'une ville, par nature, espace de rencontre et de création de nouveaux projets, de lien social ou tout ce que nous voulons.

Je salue la pertinence de ce vœu et je voterai pour.

#### **M. DURAND**

Merci beaucoup. Merci à Valentin et Olivia pour leurs précisions. Je ne doute pas de votre engagement à tous les deux sur ce sujet-là et je suis ravi d'entendre que les réflexions sont déjà avancées et je partage le constat que la Ville de Paris peut faire des petites choses, mais que la majorité de la régulation, comme sur un certain nombre de sujets, vient d'une modification de la loi et que, malheureusement, cela avance assez peu au Parlement. Peut-être que nous aurons d'autres relais dans ce cadre.

Monsieur VIRY, je n'ai pas compris si vous me proposiez des amendements rédigés ou non.

#### **M. VIRY**

Je ne l'ai pas fait à l'avance, mais je me permettais de suggérer d'ajouter une ligne si c'est possible.

#### **M. DURAND**

Sur votre remarque, sur la notification des nuisances sonores, je veux bien rajouter dans le premier attendu, « Commande à l'APUR un diagnostic économique et sociologique précis de la situation du quick commerce en analysant les impacts de ce modèle de commerce sur l'environnement et notamment sur les nuisances sonores ». Je veux bien intégrer cet amendement-là.

#### **Mme PETIT**

Juste une petite remarque, ce ne sera pas l'APUR qui pourra faire l'aspect nuisances sonores. À mon avis, il faudra plutôt demander à l'Observatoire du bruit. Je ne blague pas. Ou alors, ils se mettront en lien. Il y a déjà des études qui sont faites par l'Observatoire sur ces questions-là.

#### **M. DURAND**

Je pense que nous pouvons l'ajouter comme cela dans le vœu, mais ce ne sera pas l'APUR qui le fera forcément. Sur la question des contraintes des entreprises, nous avons, Monsieur Viry, un désaccord de fond. Vous pourrez m'accuser de faire de l'écologie punitive, mais je pense que la clé de la transition écologique, c'est bien de contraindre les entreprises sur un certain nombre de points, parce que l'incitation ne suffit pas toujours. Et d'ailleurs, nous le rencontrons fréquemment avec ce genre d'entreprise dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Et sur le dernier point, vous parliez de sécurité et de sentiment de sécurité, nous pouvons avoir ce débat sur un certain nombre de faits. Je pense que sur les commerces de proximité, nous ne pouvons pas dire que leur présence apporte de la sécurité en tant que telle, mais plutôt un sentiment de sécurité. Donc je vais rejeter votre demande d'amendement sur ce sujet-là.

#### **M. VIRY**

Merci, Madame la Maire, pour les deux derniers points, ce n'était pas une demande d'amendement, c'était juste des remarques. Nous n'avons pas de désaccord nécessairement. Je disais juste que le mot contraindre signifie qu'il y a un problème. Nous interprétons nécessairement de cette manière. Soit il y a effectivement un problème, et vous avez une certitude là-dessus, et dans ce cas-là, il faut faire d'autres démarches qu'un simple vœu, ou faire le vœu, mais il faut d'autres actions en soutien des salariés en question. Soit, vous n'avez pas de certitude, c'est une hypothèse. Et j'ai dit, au début de mon propos, que nous pouvions légitimement penser qu'il y a plutôt des problèmes dans ce secteur que dans d'autres. Et dans ce cas-là, il faut juste être un peu plus neutres sur le terme, pour

laisser en équité le vœu aboutir à ce quoi il doit aboutir, et ne pas avoir de préjugés sur la situation. Mais cela dépend de la connaissance précise et intime du dossier que vous pouvez avoir. C'est tout.

#### **M. DURAND**

J'entends votre remarque, mais je vais demander de maintenir la formulation actuelle.

#### **Mme PETIT**

Il n'y avait pas de demande de formulation. Nous sommes d'accord ? Nous ajoutons si tout le monde est d'accord. Je vous propose de passer au vote du vœu amendé sur l'aspect sonore. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 259**

- **V14 2021 39 Vœu déposé par Mme Carine Petit, M. Guillaume Durand et les élu·e·s de la majorité municipale ; relatif aux multiples risques liés au développement du quick commerce, qui se veut « plus rapide que le consommateur »**

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

---

#### **Mme PETIT**

Je passe maintenant la parole à Catherine Chevalier sur un vœu qui concerne les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap).

- **V14 2021 40 Vœu déposé par Mme Carine Petit, Mme Catherine Chevalier et les élu e s de la majorité municipale relatif à un état des lieux de l'École inclusive à l'occasion de la rentrée scolaire 2021.**

*Rapporteur : Mme Catherine CHEVALIER*

#### **Mme CHEVALIER**

Merci, Madame le Maire. Il s'agit d'un vœu qui rejoint un peu les précédents que nous avons faits au sujet de l'École inclusive. Nous revenons sur la loi de 2005 qui énonce le principe du droit à compensation à handicap et à l'obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées.

Cette loi oblige la scolarisation des élèves en situation de handicap au plus près de leur domicile et à l'accès aux activités extra-scolaires.

Si on revient pour faire un petit bilan de la rentrée scolaire 2021, les services de l'École inclusive, de l'académie de Paris, recensent 9 000 élèves notifiés par la MDPH comme ayant besoin d'une aide humaine. Or, dans le même temps, 310 missions de personnel accompagnant sont survenues cet été contre l'arrivée de 350 nouvelles notifications d'aide humaine et ce phénomène perdure jusqu'à aujourd'hui.

Nous constatons toujours que la prise en charge des élèves en situation de handicap n'est pas satisfaisante, puisque les accompagnants et accompagnantes sont en nombre insuffisant et ceux qui

sont en poste, ne sont plus affectés dans une école, mais dans plusieurs, et auprès de six élèves, voire plus, dont certains peuvent être même dans la même classe.

Les affectations peuvent être modifiées sans concertation avec les accompagnantes qui peuvent se retrouver du jour au lendemain auprès d'élèves qui ne les connaissent pas et elles ne connaissent pas leurs besoins.

En plus, chaque académie fait comme bon lui semble. Le SEI parisien a décrété que huit heures d'accompagnement maximum par semaine seraient suffisantes pour les élèves pris en charge, ce, sans distinction de leur situation de handicap. Les élèves parisiens peuvent s'estimer heureux, parce que les petits Marseillais, par exemple, n'ont droit qu'à cinq heures d'aide humaine mutualisée.

Pour cacher cette misère budgétaire, le SEI met en avant « l'équité » comme nouveau paradigme. Autrement dit, un adulte pour trois élèves dans la même classe permet une répartition équitable des accompagnantes. L'équité pour les élèves serait qu'ils soient plus accompagnés selon leurs besoins et non pas en fonction du nombre de personnels mis à disposition.

Le PIAL (pôle inclusif d'accompagnement personnalisé) permet « flexibilité, adaptation directe et professionnalisation des accompagnants », mais il feint d'ignorer que leurs corollaires, mutualisation à outrance et incessants changements d'emploi du temps, plient et déploient le personnel accompagnant sous une charge mentale plus oppressante. La professionnalisation attendue reste donc lettre morte et les motifs de démission sont bien souvent compréhensibles.

Cette hémorragie de personnel accompagnant et leur formation conséquente est synonyme de maltraitance institutionnelle renforcée par la généralisation des PIAL. En effet, depuis deux ans, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est caractérisé par cette mutualisation.

Le PIAL était une promesse d'offrir du temps plein aux accompagnant·e·s et de rendre leur métier attractif. Nous pouvons constater qu'aucune avancée sur les propositions de travail à temps plein n'est effective, puisque les personnels demandeurs d'augmentation de leur temps de travail ne reçoivent pas satisfaction. Par contre, les nouvelles recrues se voient proposer des contrats à quotité horaire plus faible.

Le ministère persiste à discriminer les personnels accompagnants en CDD, en les rémunérant sur une ligne budgétaire dite ligne type 2, qui correspond aux dépenses de fonctionnement des établissements publics d'enseignement secondaire, c'est-à-dire une ligne comptable équivalant à une enveloppe budgétaire fluctuante au fil des ans, qui entraîne des retards de paiement, stoppe les recrutements en cours d'année lorsque l'enveloppe est asséchée, ce qui conduit à une situation que nous connaissons actuellement, c'est-à-dire des besoins d'accompagnement non satisfaits.

L'École inclusive ne peut être effective que si les conditions de travail du personnel accompagnant deviennent attractives.

En conséquence, le non-respect de l'application de la loi de 2005 entraîne un effet délétère sur la scolarisation des élèves.

L'École inclusive au sein de l'École de la confiance ne seraient que des mots dans une circulaire. Le ministère de l'Éducation nationale doit donner à la communauté éducative les moyens de la politique qu'il prétend mettre en place, afin d'être fidèle justement à cette loi.

Un accompagnement en continu doit permettre aux enfants d'acquérir, comme tous les autres élèves, un socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui les conduira demain à exercer une citoyenneté pleine et entière.

Considérant que l'Éducation nationale ne se donne pas les moyens de remplir la mission qui lui est assignée, à savoir, scolariser les élèves en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles.

Sur proposition de Carine Petit, de la majorité, le Conseil municipal émet le vœu que la Maire de Paris interpelle le ministre de l'Éducation nationale, afin que son institution se donne des moyens de remplir sa mission, avec un investissement financier conséquent pour une école inclusive et fonctionnelle, comme le dispose la loi de 2005.

Je vous remercie.

**Mme PETIT**

Merci, Catherine pour ce vœu important, où, malheureusement, comme à chaque entrée, nous constatons les insuffisances par rapport à l'accueil dans les écoles des enfants en situation de handicap. J'avais comme inscrit Olivia Polski, Florentin Letissier et Patrick Viry.

**Mme POLSKI**

C'était plutôt une question, c'était pour savoir si nous avons le nombre de personnels manquants, en termes de besoins. Quels sont les besoins concrets sur le 14<sup>e</sup>, en la matière ?

**Mme PETIT**

Très bien. Patrick Viry ?

**M. VIRY**

Merci, Monsieur le Maire, nous soutiendrons ce vœu qui nous paraît frappé du point du bon sens et même plus que du bon sens. Nous rappelons juste au passage que la Ville de Paris a aussi des obligations en termes d'accessibilité des immeubles dont elle a la gestion et qui constituent son patrimoine. Au titre de la loi de 2005, il est bien d'intervenir sur cet angle avec célérité.

**Mme PETIT**

Merci, Florentin Letissier.

**M. LETISSIER**

Nous allons voter pour, je ne ferai pas davantage d'explications, mais nous soutenons évidemment.

**M. VILLANI**

Je note ou je fais la remarque que ce vœu pose le problème des accompagnements humains indispensables dans l'inclusion du handicap et cela vient plus généralement dans le problème de ces métiers du lien qui sont toujours aujourd'hui si importants et si déconsidérés par la société, avec des conditions de travail extrêmement difficiles, des salaires qui ne sont pas à la hauteur lorsque nous songeons à tout ce que cela a comme impact politique. Il s'agit d'un sujet qui a été traité de façon très éloquente et très émouvante par François Ruffin dans son dernier film « Debout les femmes » avec Bruno Bonnell que je vous recommande sans réserve. Je voterai ce vœu sans la moindre réserve, étant entendu que c'est un domaine dans lequel nous avons besoin d'être beaucoup plus proactifs.

**M. BOUABBAS**

Merci, je vais laisser la parole à Catherine, mais par rapport à ce que tu disais, Olivia, je soutiendrai bien sûr le vœu. Mais le sujet, ce n'est pas tellement le fait qu'il manque des AESH en tant que telles, mais il manque des heures. J'étais par exemple hier en conseil d'école. Ce qui arrive souvent, c'est que la MDPH prescrit dix-huit heures, par exemple, et malheureusement, l'enfant n'a que douze heures, par exemple. C'est cela qui manque. Comme disait Catherine, cela est beaucoup lié, parce qu'il y a beaucoup de campagnes de recrutement, ils font même appel à des parents d'élèves pour relayer ces campagnes-là. C'est vraiment la question de l'attractivité et de la reconnaissance du métier qui est une vraie question.

**Mme CHEVALIER**

En discutant un peu avec les directrices et directeurs d'école, nous nous rendons compte qu'il y a un manque de formation de la part de ce personnel accompagnant qui ne se voit proposer une période de formation de 60 heures qu'après le recrutement. Cela veut dire qu'il y a un recrutement et bien évidemment, cette personne qui est recrutée pour accompagner des enfants ne peut le faire dans de bonnes conditions, puisqu'ensuite, elle part en formation. Qu'il n'y ait pas toujours une formation bien qualifiante et qui ne sécurise pas bien souvent suffisamment ce personnel qui est, je dirais, à mon sens, maltraité, pas reconnu, cela est fort dommage. Il s'agit d'un personnel qui a toute sa vocation à être bien formé, à exister, à être considéré et à être payé à sa juste valeur, ce qui n'est

pas le cas. C'est pour cela que c'est au ministère de l'Éducation nationale, bien évidemment, de prendre des mesures et nous espérons que cela sera entendu.

**Mme PETIT**

Parfait. Merci pour ces interventions. Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc adopté à l'unanimité.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 260**

– **V14 2021 40 Vœu déposé par Mme Carine Petit, Mme Catherine Chevalier et les élu e s de la majorité municipale relatif à un état des lieux de l'École inclusive à l'occasion de la rentrée scolaire 2021.**

***Rapporteur : Mme Catherine CHEVALIER***

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote :

---

**Mme PETIT**

Je passe maintenant la parole à Guillaume Durand sur le vœu relatif aux travaux d'investissement dans les écoles.

– **V14 2021 41 Vœu déposé par Guillaume Durand et les élu e s du groupe écologiste, Monsieur Elliot de Faramond et les élu e s du groupe Génération s, relatif à l'augmentation des budgets d'investissement et à la définition d'un PIM pour la réalisation de travaux dans les établissements scolaires du 14<sup>e</sup> arrondissement.**

***Rapporteur : M. Guillaume DURAND***

**M. DURAND**

Merci, Madame la Maire. L'objet de ce vœu part d'un constat assez simple, nous sommes un certain nombre à siéger en tant que conseillers et conseillères d'arrondissement dans les conseils d'école et conseils d'administration des collèges et des lycées et nous sommes toujours confrontés régulièrement à des demandes de travaux du quotidien ou de rénovation plus globale qui relèvent du bon sens, et malheureusement, le manque de moyens humains et financiers des sections locales d'architecture nous oblige parfois à répondre négativement, soit à repousser à des dates que nous n'avons pas encore.

Ce que nous proposons de faire avec ce vœu, c'est de prendre un pari sur l'avenir et de prendre le sujet à bras-le-corps en disant qu'il faut faire rapidement ces travaux.

Plusieurs personnes ont qualifié les écoles de capitales de nos quartiers. Il faut que les capitales soient tout à fait emblématiques de ce que nous essayons de faire à Paris, et il s'agit d'être dans des états optimaux, et notamment en termes d'isolation énergétique, que nous puissions montrer l'exemple dans les écoles.

Nous avons des outils pour le faire, nous avons une dotation d'investissement locale et le pacte de proximité que nous avons évoqué en début de séance va l'abonder. Nous avons les visites architecturales fonctionnelles qui sont annuelles ou quasi annuelles et qui nous indiquent quels sont les manquements et nous avons la Section Locale d'Architecture compétente et volontaire, mais un certain nombre d'éléments nous manquent pour avancer, et en premier lieu, c'est de définir très

clairement une ligne budgétaire dédiée dans le Programme d'Investissement de la Mandature (PIM). Ce document continue de nous manquer cruellement, pour toutes nos politiques publiques, et notamment, dans ce cas des investissements dans les établissements scolaires, nous continuons de le rappeler, c'est aussi une question démocratique et de bonne gestion de pouvoir avoir un débat sur les investissements de cette mandature.

Parallèlement à cet aspect de rénovation et de travaux du quotidien, nous partageons bien évidemment l'ambition de poursuivre le développement des cours Oasis et nous manquons également d'un certain nombre de visibilité budgétaire centrale sur cette question et nous continuons d'en demander, non pas la généralisation, parce que toutes les cours d'école ne s'y prêtent pas, mais en tout cas un développement plus conséquent.

Dans ce que nous proposons via ce vœu, c'est de débattre et de définir un plan d'action sur le reste de la mandature pour intervenir dans le maximum d'établissements scolaires et que nous portions ensemble cette demande à l'Hôtel de Ville des moyens dédiés dans un PIM et des moyens supplémentaires pour la Section Locale d'Architecture. C'est, je crois, acté que nous travaillons sur l'avenir et sur des moyens adéquats pour l'enseignement. Cette demande d'augmenter la dotation locale d'investissement du 14<sup>e</sup> sur cette question-là, en particulier pour ce qui ne concerne pas le champ traditionnel du plan d'investissement de la mandature, mais aussi de se doter d'un plan d'investissement de la mandature avec une ligne dédiée sur la rénovation des établissements scolaires, et notamment dans le cadre du Plan Climat Air Énergie, d'amplifier la programmation des futures cours Oasis dans l'arrondissement et d'augmenter les moyens humains et budgétaires des sections locales d'architecture, afin de réaliser ces objectifs dans de bonnes conditions.

Nous sommes sur un vœu que nous pouvons qualifier de budgétaire, mais je crois qu'il s'agit d'une nécessité que cette demande de proximité que nous rencontrons toutes et tous en conseil d'école, nous puissions la porter de manière forte en Conseil de Paris.

**Mme PETIT**

Merci Guillaume, pour la présentation de ce vœu déposé par le groupe Écologiste et le groupe Génération s. J'ai Patrick Viry, Valentin Guenanen et Cédric Villani.

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. Nous trouvons que le vœu contient plein de bon sens, une fois de plus, et nous aurions pu voter pour, si, à la suite de ce que vous venez de dire Monsieur Durand, à savoir qu'il s'agit d'un vote budgétaire, vous n'aviez pas omis un petit détail, mais qui a son importance, c'est que vous êtes dans la majorité.

Je trouve toujours curieux qu'une majorité d'arrondissement demande à une majorité municipale Parisienne, alors qu'elle en est membre depuis 20 ans, 21 ans bientôt, des fonds de tiroir, ou un peu presque l'aumône, pour traiter des sujets presque essentiels.

Le fond de votre vœu est tout à fait pertinent, nous nous y associons complètement, mais nous ne pouvons pas nous associer à, je dirais, je n'aime pas trop exagérer, à un début de naufrage budgétaire de la Ville, avec 7 milliards passés de dettes, nous pouvons penser que nous approchons effectivement des récifs.

Nous allons nous abstenir sur votre vœu et nous en sommes en quelque sorte désolés. J'insiste pour montrer que nous ne sommes pas forcément en désaccord systématiquement, mais dans ce contexte-là, ce n'est pas possible.

**Mme PETIT**

Valentin Guenanen.

**M. GUENANEN**

Merci, Madame le Maire. Il s'agit d'un vœu dont le fond est très louable. Il s'agit d'un vœu d'opportunité et la temporalité peut interroger un petit peu, puisque l'Hôtel de Ville et les élus de l'exécutif parisien sont en train de construire justement le budget d'investissement de la mandature.

L'ensemble des élus ne sont pas sans savoir qu'il s'agit d'un exercice complexe et que nous sommes en pleine période de sortie de crise qui nécessite de prendre le temps, le recul, de la réflexion, pour

savoir où pointer l'ensemble des investissements à réaliser, et nous rejoignons pleinement les préoccupations de ce vœu de flécher des investissements conséquents vers les infrastructures éducatives et l'amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement.

Il s'agit d'un sujet primordial, la Maire de Paris l'a rappelé à de nombreuses reprises, elle l'a rappelé pendant la campagne, elle l'a rappelé depuis un an et demi. Je pense qu'il n'est pas à douter de son engagement sur le sujet. Je pense qu'il ne faut pas se précipiter, il faut laisser le temps à l'ensemble des élus de l'exécutif de travailler sur ce sujet, de faire augmenter les arbitrages, à la Maire de Paris de pouvoir les communiquer à son premier adjoint, Emmanuel Grégoire.

Si nous pouvons faire remonter des informations, effectivement, les élus de cet hémicycle qui sont au Conseil de Paris peuvent les faire remonter et nous n'avons pas forcément besoin de voter un vœu dans ce sens. C'est pourquoi le groupe Paris en commun ne prendra pas part à ce vote. Je vous remercie.

**Mme PETIT**

Merci, Valentin Guenanen. Cédric Villani et Catherine Chevalier et enfin, Amine Bouabbas.

**M. VILLANI**

Merci, Madame la Maire. Ce vœu a le mérite d'attirer notre attention encore une fois sur un sujet vital, de mauvais équipements dans bien des établissements scolaires et effectivement, quiconque à fréquenté et discuté avec les gouvernances de ces établissements sait bien combien il y a à faire en la matière, en plus sur certains thèmes qui, dans le cadre d'amélioration du point de vue environnemental, écologiste, sont vitales, d'autant plus qu'elles s'appliquent à nos jeunes et que ce sont des façons de bien leur montrer combien ces enjeux sont pris en considération. Il me semble que dans ce contexte, ce vœu est tout à fait bienvenu et je voterai pour.

**Mme PETIT**

Merci. Enfin, Amine Bouabbas.

**M. BOUABBAS**

Merci pour vos interventions. Je voudrais insister comme cela a été dit sur les efforts très importants qui sont faits par rapport à la rénovation des écoles, à l'entretien des écoles, car il s'agit de la première part pour les IL qui sont consacrés, la CASPE, la SLA qui font énormément d'efforts là-dessus. Je trouve que dans ce contexte, ce vœu est utile, car plus le temps passe, plus nos écoles paraissent, parce qu'elles sont de plus en plus anciennes. Les sujets, par exemple, sur les écoles Jules Ferry et sur les menuiseries qui coûtent extrêmement cher, je donne un exemple dans une école récemment, une fenêtre qui est tombée, c'est 18 000 €. A Prisse d'Avennes où j'étais hier, je ne sais plus, c'est 300 000 € en trois ans, donc la rénovation des menuiseries. Il s'agit d'un coût très élevé.

Pour l'instant, sur le PIM, nous allons avoir l'école Maurice Rouvier dont le réfectoire sera refait. C'est une bonne nouvelle. Mais avoir peut-être un autre groupe scolaire serait aussi le bienvenu.

Les IL en soi, ne suffiront pas à répondre à ces défis qui sont extrêmement importants. C'est vrai que le contexte budgétaire, évidemment, est difficile. Il faut là-dessus récupérer des marges de manœuvre budgétaires et cela est sain, dans un vœu qui est raisonnable, qui a un ton extrêmement raisonnable, il est sain d'avoir un dialogue entre les mairies d'arrondissement et l'Hôtel de Ville sur notamment ce type de sujet. C'est pour cela que j'ai cosigné aussi ce vœu avec mes camarades.

**Mme PETIT**

Merci, Amine et merci à tous et à toutes. Comme chacun s'est exprimé, je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Donc ce vœu est approuvé.



---

## DÉLIBÉRATION N° 261

– V14 2021 41 Vœu déposé par Guillaume Durand et les élu e s du groupe écologiste, Monsieur Elliot de Faramond et les élu e s du groupe Génération s, relatif à l'augmentation des budgets d'investissement et à la définition d'un PIM pour la réalisation de travaux dans les établissements scolaires du 14<sup>e</sup> arrondissement.

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.  
Suffrages exprimés : 15 dont 5 pouvoirs  
Pour : 15 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 5 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 8 dont 2 pouvoirs  
(Didier Antonelli, Agnès Bertrand, Célia Blauel, Valentin Guenanen, Hélène Memberg, Olivia Polski, Pierre Rabadan, Hermano Sanches Ruivo)

---

### **Mme PETIT**

Je passe maintenant au dernier vœu et dernier point de cet ordre du jour et je passe la parole à Julie Cabot pour un vœu déposé par le groupe Génération s, Écologiste et Parti communiste, 14<sup>e</sup> arrondissement.

– V14 2021 42 Vœu déposée par Madame Julie Cabot et les élu e s des groupes Génération s, Écologiste et PCF du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif à la situation des travailleuses sociales et travailleurs sociaux à Paris et dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

### **Mme CABOT**

Merci, Madame la Maire. Ce vœu est relatif à la situation des travailleuses et travailleurs sociaux à Paris et dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Dans le contexte de la crise sanitaire et sociale liée à la pandémie de Covid 19, les difficultés déjà importantes rencontrées par ces travailleuses sociales et travailleurs sociaux ont été exacerbées. Le rôle de ces professionnels a été particulièrement crucial durant la crise et le reste, comme celui de l'ensemble des professions médico-sociales, sans pour autant qu'elles n'aient été reconnues comme « professions essentielles ».

La crise sanitaire semble progressivement s'estomper, mais la crise sociale pourrait être plus durable, compte tenu des choix politiques nationaux actuels.

Dans ce contexte de repli de l'État et de précarisation globale de la société et alors que nous observons une augmentation de 15 % du nombre d'allocataires du RSA à Paris, ce sont ces professionnels qui assurent l'accompagnement quotidien des Parisiennes et Parisiens qui ont basculé dans la pauvreté, qui prennent en charge des besoins sociaux croissants et participent ainsi de manière déterminante à la réalité du lien social. Leur contribution au service public, garant de l'égalité et de la solidarité, est en ce sens essentielle, et il est tout aussi essentiel que nous mettions en lumière leur engagement.

Pour ces raisons, les élu·e s Génération·s Paris saisissent l'opportunité de leur niche pour initier, lors de la séance du Conseil de Paris du 17 novembre 2021, un débat organisé sur la situation des travailleuses sociales et travailleurs sociaux.

Valoriser leurs métiers, contribuer à l'amélioration continue de leurs conditions de travail, c'est aussi permettre aux Parisiennes et Parisiens de mieux les identifier, de savoir comment et dans quels cas elles et ils peuvent y recourir.

Le désengagement progressif et continu de l'État des politiques sociales et de l'accueil physique dans ses services se reporte de plus en plus sur les services sociaux de la Ville de Paris. S'ajoute une réelle difficulté, antérieure à la crise sanitaire : les services sociaux sont soumis à des cadres de travail très contraints et à des conditions de recrutement et de parcours de carrière en manque de visibilité et de reconnaissance, engendrant un important manque d'effectifs. De plus, les conditions de travail des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux sont particulièrement difficiles, car très exposées aux crises sociales qui s'accumulent dans le temps. Les structures sociales parisiennes, déjà souvent saturées, sont, depuis la crise, confrontées à de nouveaux publics qu'il leur faut pouvoir accompagner et orienter.

De nombreux leviers peuvent être identifiés pour contribuer à revaloriser les professions sociales.

Le CASVP, conscient de ces difficultés, engage avec d'autres partenaires institutionnels et associatifs, des actions pour tenter d'y répondre : meilleure publicité pour le recrutement de contractuel·les, communication dans les écoles du médico-social, simplification des concours, par exemple. Mais il agit également, en faveur de l'accès au logement social, afin de rendre le territoire attractif pour les jeunes professionnels et de réduire la mobilité du personnel. Vu les niveaux de salaire extrêmement faible, occuper ce genre de profession en région parisienne rend la vie assez difficile.

Le Paris de l'Action Sociale permettra d'accentuer la coopération territoriale à l'échelle des arrondissements. Nous poursuivrons également le travail engagé depuis des années par la mairie du 14<sup>e</sup> pour assurer la bonne coordination des portes d'entrée de nos services sociaux. Ce mandat est l'occasion d'engager une unification et une territorialisation de l'action sociale à Paris.

C'est pourquoi, sur proposition des élu·e·s Génération·s, EELV et PCF, le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Organise un « Forum social » sur le modèle du forum « Parlons Social » qui a eu lieu dans de nombreux arrondissements dont le 14<sup>e</sup> en 2019, à la fois à destination des travailleuses sociales et travailleurs sociaux pour valoriser leur emploi, mais aussi à destination des partenaires qui participent aux actions de solidarité et de lutte contre l'exclusion sur le territoire parisien. Ce forum permettrait également une meilleure communication à destination des Parisiennes et Parisiens qui pourraient bénéficier d'un accompagnement social et n'y recourent pas.
- Développe des lieux d'accueil pensés comme des « Maisons des Solidarités », accueillant à la fois les publics les plus fragiles comme les personnes sans-abri, et dans le même temps la nouvelle population que la crise sanitaire, économique et sociale a orientée vers les services sociaux, afin d'améliorer la transversalité de l'accueil et faciliter l'accompagnement des publics concernés.
- Et enfin, généralise la formation à destination de toutes celles et tous ceux qui interviennent auprès des publics en demande d'accompagnement social (Police municipale, agent·es des bains-douches, salarié·es des centres sociaux...) afin qu'elles et ils aient la capacité de conseiller dans leurs démarches et d'orienter ces publics vers le meilleur service.

Je vous remercie.

**Mme PETIT**

Qui souhaite intervenir ? Patrick Viry, Guillaume Durand et Valentin Guenanen.

**M. VIRY**

Merci, Madame le Maire. Je vais être beaucoup moins long. Ce que je vous suggère, c'est de transformer votre vœu en note, vous l'adressez à Madame la Maire et l'adjoint compétent en la matière et vous aurez normalement une réponse positive. Merci.

**Mme PETIT**

Guillaume Durand.

**M. DURAND**

Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu que nous co-signons. La question du travail social est extrêmement importante à Paris, et notamment dans les quartiers Politique de la Ville. Quelques points que je voulais souligner, tout d'abord, peut-être l'absence de reconnaissance. Il y a une invisibilisation de ces métiers qui est encore trop courante et c'est important que l'on puisse mettre ces métiers en lumière, souligner aussi que les métiers de travail social sont passés en catégorie A, mais que la grille de rémunération n'a pas pour autant suivi, ce qui est un véritable problème. Je voulais souligner la question de la perte de sens, qui est un peu une boulimie de l'évaluation dans les processus, de quantifier le fruit de travail, de vouloir objectiver avec des indicateurs chiffrés qui sont très compliqués à mettre en œuvre, le travail social, c'est souvent aussi des soupapes qui empêchent des débordements dans la société. C'est travailler sur le bien-être des individus et plus généralement de la société. Ce n'est pas si facilement quantifiable que cela.

La question de la formalisation et de l'administratif qui prend toute la place avec un grand nombre de logiciels à gérer qui alourdissent beaucoup le travail dans le cadre des entretiens, avec un certain nombre de formulaires à remplir, ce qui alourdit vraiment le déroulement des entretiens et qui ne permet pas de passer l'intégralité du temps, et en tout cas la grande majorité, au cœur de ce que peut être ce travail.

La question aussi du manque de moyens, le fait d'aller hors les murs pour le suivi individuel est de plus en plus compliqué. En termes de pénibilité, il y a une augmentation avec, notamment, le sentiment d'insécurité sociale qui est de plus en plus fort et qui fait que le peu de valorisation salariale qui est présent, ajouté à la crise sanitaire qui a eu lieu, fait que l'adaptation a dû être très importante sur ces métiers et que, parfois, le manque de matériel rajoute à la pénibilité sur ce travail.

Nous soutenons ce vœu grandement. Nous remercions le groupe Génération s de s'atteler à cette tâche et je trouve cela bien que nous puissions en parler dans le cadre du Conseil d'arrondissement, que nous nous mobilisions avec la création de ce forum.

**Mme PETIT**

Valentin GUENANEN.

**M. GUENANEN**

Merci, Madame la Maire, pour saluer l'initiative apportée par Julie au Conseil d'arrondissement et saluer le fait que ce sujet extrêmement important soit abordé dans le cadre du Conseil de Paris. Nous suivrons les échanges et les débats avec grande attention. Nous avons pu échanger avec l'exécutif qui avance sur ce sujet qui nous dit que les discussions sont bien engagées et que le débat risque d'être très intéressant, et à suivre dans tous les arrondissements de Paris. Nous allons bien sûr voter ce vœu. Je vous remercie.

**M. VILLANI**

Soutien à ce vœu et appréciation très positive et vote. Il me semble que nous sommes encore sur ces mêmes sujets extrêmement importants de métiers, de liens et d'accompagnement, dont le caractère crucial est apparu à toutes et toutes au moment de la crise Covid.

**M<sup>me</sup> CABOT**

Très rapidement, merci de votre soutien. Monsieur Viry, merci de votre conseil, même si j'entends l'ironie et le fond aussi de votre propos. Je pense que la situation concrète de ces travailleurs et travailleuses sociaux mérite une mise en lumière, mérite que nous en parlions, comme celle des AESH. Elle est très préoccupante. Le 14<sup>e</sup> était un arrondissement qui jusque-là, jusqu'il y a très peu de temps, avait été assez épargné. Jusque-là, nous étions assez attractifs. Aujourd'hui, ce matin, ils ont commencé à nous dire qu'ils avaient de très gros problèmes, qu'ils se resserraient sur les situations d'extrême urgence, type signalement d'enfants en danger, de situations préoccupantes d'enfants en danger, au déficit des autres accompagnements sociaux qui eux-mêmes sont urgents. Je

pense que ce vœu est utile et que ce problème est extrêmement grave, surtout dans la situation que l'on connaît actuellement.

**Mme PETIT**

Merci. Je voulais juste dire qu'il s'agit d'un projet d'intervention qui fera l'objet d'un dépôt au Conseil de Paris. Cela est intéressant de mettre les débats en amont au sein des conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris peut être aussi nourri des interventions et des opinions qui s'expriment dans les conseils d'arrondissement.

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe Les Républicains. Qui ne prend pas part au vote ? Ce vœu est donc adopté.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 262**

– **V14 2021 42 Vœu déposée par Madame Julie Cabot et les élu e s des groupes Génération s, Ecologiste et PCF du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif à la situation des travailleuses sociales et travailleurs sociaux à Paris et dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.**

*Rapporteure : Mme Julie CABOT*

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 23 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote :

---

**Mme PETIT**

Nous en avons terminé pour ce Conseil d'arrondissement. Nous n'en avons pas terminé pour les conseils d'arrondissement de novembre, puisque nous nous retrouverons le 30 novembre, mais avant cela, j'espère que nous nous retrouverons nombreuses et nombreux le 11 novembre à 11 h 30 sur le parvis de la mairie pour la commémoration du 11 novembre, comme son nom l'indique « 14-18 ».

*La séance est levée à 23 h 36.*